

Ville de Rambouillet
- Yvelines -



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 25 septembre 2025

À 20H00

Procès - verbal

Madame Matillon déclare la séance ouverte et procède à l'appel nominatif.

PRÉSIDENCE, Madame Véronique MATILLON, Maire

Sont présents :

Rambouillet ensemble pour l'avenir,

Mme MATILLON, Maire, M. CINTRAT, Mme MOUFFLET, M. GOURLAN, Mme YOUSSEF, M. PETITPREZ, Mme EBERENTZ-CARESMEL, M. DUPRESSOIR, Mme DEMONT, M. FOCKEDEY, Mme CAILLOL, adjointes et adjoints au maire, Mme CHRISTIENNE, Mme SANTANA, M. PASQUES, M. MARION, M. COSTE, M. THUBERT, Mme HAMEURT, M. REY (*arrivée au point 25092583DCM*) , Mme TORCHEUX, Mme CALDAS, conseillères et conseillers municipaux,

Rambouillet en commun,

M. BERNARD, Mme POLO DE BEAULIEU, Mme DESMET, M. POULET, conseillères et conseillers municipaux,
Générations Rambouillet,

Mme DUPLAIX, conseillère municipale,

Non apparenté

M. LHEMERY, conseiller municipal.

Sont absents :

M. BOUCHEROY, conseiller municipal (pouvoir à Mme MATILLON),

M. LAFOND, conseiller municipal (pouvoir à M. DUPRESSOIR),

Mme OVIGNEUR, conseillère municipale (pouvoir à Mme DEMONT),

Mme RICART, conseillère municipale (pouvoir à Mme TORCHEUX),

M. BOUDOURIS, conseiller municipal (pouvoir à M. FOCKEDEY),

Mme SORDON, conseillère municipale (pouvoir à M. BERNARD)

M. JUTIER, conseiller municipal

M. SCHMIDT, conseiller municipal (pouvoir à Mme DUPLAIX)

A l'ouverture de la séance,

Nombre de Conseillers : 35

Présents : 26

Représentés : 7

Quorum : 18

Mme Polo de Beaulieu et M. Fockedey sont désignés secrétaires de séance.

ORDRE DU JOUR

- 00 - Appel des présents.
- 00 - Nomination des secrétaires de séance.
- 00 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

URBANISME

- 01 - Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud-Yvelines
- 02 – Convention de rétrocession avec I3F pour l'opération Villa Catherine
- 03 - Convention de rétrocession avec EUROPEAN HOMES pour l'opération La Louvière

RESSOURCES HUMAINES

- 04 - Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne d'Ile de France
- 05 - Adhésion à la convention de participation santé proposée par le CIG Grande Couronne relative à la protection sociale complémentaire 2024-2029 à compter du 1er janvier 2026 (dont convention)
- 06 - Ajustement du tableau des emplois
- 07 - Ajustement du tableau des effectifs

AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMOINE

- 08 - Convention de partenariat tripartite entre la ville de Rambouillet, le centre des monuments nationaux et le CEZ – « Dimanche impérial à Rambouillet » le 12 octobre 2025.
- 09 - Comité Egalité des Chances : Rapport égalité femmes-hommes 2024

POLE CONVIVIALITE - DEMOCRATIE LOCALE

- 10 - Charte du budget participatif 2026

POLE CONVIVIALITE - VIE ASSOCIATIVE

- 11 - Patinoire mobile du 6 décembre 2025 au 4 janvier 2026

POLE CONVIVIALITE – SERVICE DES SPORTS

- 12 - Aide à projets Albatros Model'Club de Rambouillet
- 13 - Aide à projets Hestia 78

ETAT CIVIL – CITOYENNETE

- 14 - Règlementation : révision de la charte pour le déroulement des mariages et des parrainages civils

COMMUNICATIONS DU MAIRE

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS ORALES

QUESTIONS DIVERSES

00 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Madame Matillon demande s'il y a des remarques.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

URBANISME

25092582DCM - Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud-Yvelines

Monsieur Petitprez présente l'avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale appelé SCoT du Sud Yvelines lequel est chargé d'intégrer les documents de planification supérieure (SDAGE, SAGE, SRCE, SDRIF-e, Charte du PNR), et constitue un document d'urbanisme pivot porté par la CART. À l'échelle intercommunale locale, il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, etc), et des plans locaux d'urbanisme communaux (PLU) qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT. Le SCoT Sud Yvelines vise à établir une vision partagée du développement durable et de l'aménagement du territoire et s'articule autour de trois grands axes : renforcer l'attractivité économique, promouvoir un urbanisme maîtrisé, cultiver et revisiter les excellences patrimoniales. Lors de la révision du PLU, la logique aurait été plutôt de faire le SCoT avant le PLU puisque le PLU doit être en conformité, ce qui posait problème car la ville avait lancé la révision du PLU avant la révision du SCoT et avant la révision du SDRIF-e qui doit lui-même être au-dessus du SCoT et doit être en cohérence avec les autres. La démarche adoptée par la commune concernant le PLU a été de s'assurer, avec les services, d'être toujours en cohérence avec ce qui était travaillé au niveau du SCoT, au niveau de la CART et de vérifier à toutes les étapes que le SCoT était bien compatible avec la dernière révision du PLU pour qu'il n'y ait pas à revenir dessus après. Le projet de révision du SCoT a donc été bien anticipé par rapport aux plans locaux d'urbanisme.

Monsieur Gourlan ajoute que la présentation de monsieur Petitprez portant sur la construction de ce schéma de cohérence territoriale illustre la façon dont il a voulu procéder. En effet, ce document d'orientation à l'échelle de l'agglomération agrège, additionne les PLU de chacune des communes. Effectivement, même si l'arrêt du SCoT a été fait après celui du PLU, tous les éléments dans le PLU de Rambouillet ont été transcrits dans le schéma de cohérence territoriale. C'est un document du bas vers le haut qui est porté par la CART comme un instrument de protection, à la fois des capacités à développer l'urbanisation mais aussi des communes et non pas un document descendant où le SCoT viendrait imposer aux communes des volontés qu'elles ne porteraient pas.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

Vote : à l'unanimité

Arrivée de Monsieur Rey

25092583DCM - Convention de rétrocession avec I3F pour l'opération Villa Catherine

Monsieur Petitprez indique que l'opération Villa Catherine est une opération actuellement en cours de construction en haut de la rue Lenôtre côté gauche dans la montée. La société EUROPEAN HOMES a déposé un permis de construire en octobre 2022 pour la réalisation d'une

opération dénommée « Villa Catherine » sur les parcelles cadastrées AM n°231, 232, 542 et 543, sis 87-91 rue G. Lenôtre pour la réalisation de quarante-six logements. La société I3F, bailleur social, est devenue propriétaire dudit bien et souhaite rétrocéder à la ville les équipements et espaces communs prévus sur une partie de l'emprise, soit une bande de terrain destinée à devenir un cheminement piéton rejoignant la rue Winston Churchill depuis la rue G. Lenôtre et profitant ainsi à tous les riverains. Monsieur Petitprez rappelle que le vote pour l'acquisition d'une parcelle située au bout a déjà eu lieu. Il indique avoir signé le contrat il y a une dizaine de jours. La ville est donc devenue propriétaire d'une parcelle qui est contiguë à cette sente et qui permettra de faire la liaison entre les deux. La convention soumise au vote ce jour prévoit notamment les conditions et délais d'incorporation dans le domaine public communal de ces équipements et espaces communs concernés, dresse la liste de ceux-ci et précise que le transfert de propriété de ces ouvrages fera l'objet d'un acte authentique de vente, soit en la forme administrative, soit devant notaire. Cette vente se fera à l'euro symbolique, la ville supportant les frais de cette acquisition. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser madame le maire ou son adjoint délégué à l'urbanisme à signer avec la société I3F la convention de transfert dans le domaine public communal des équipements et espaces communs de l'opération dénommée « Villa Catherine » sur le terrain cadastré AM n°543, sis 87 rue Georges Lenôtre pour la réalisation d'une sente piétonne et d'autoriser madame le maire ou son adjoint à l'urbanisme à signer tout document rendu nécessaire pour l'exécution de cette convention.

Monsieur Bernard annonce la satisfaction de son groupe envers la réalisation de sentes permettant de créer des relations. C'est vraiment très intéressant que les administrés aient la possibilité de pouvoir naviguer dans la ville sans se retrouver dans des flots de circulation. Il se dit donc très satisfait. Monsieur Bernard demande s'il y a bien des logements sociaux dans cette nouvelle résidence.

Monsieur Petitprez précise que la société I3F, bailleur social, rachète l'ensemble de l'immeuble.

En l'absence d'autres questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

Vote : à l'unanimité

25092584DCM - Convention de rétrocession avec EUROPEAN HOMES pour l'opération La Louvière

Monsieur Petitprez indique que cette délibération vise à autoriser la signature d'une convention de rétrocession des équipements et espaces communs avec la société EUROPEAN HOMES, pour la réalisation d'une voie de circulation sur les parcelles BM n°124 et BM n°128, à la Louvière. Il s'agit des terrains dit Le Ceviller derrière le poste source EDF ayant fait l'objet d'un permis de construire en décembre 2023 pour la réalisation d'une opération dénommée EUROPEAN HOMES La Louvière. C'est un projet de 47 maisons à caractère social dans lequel une voie doit faire la liaison entre le futur projet de la Galopée, la rue de la Louvière et la rue du Bois de la Droue, de manière à permettre une circulation fluide sans emprunter directement la rue de la Louvière. Ainsi cela permettrait de fluidifier l'ensemble du trafic entre ces deux opérations. Cette convention permet d'intégrer ces espaces dans le domaine public pour favoriser le maillage routier et éviter d'emprunter la rue de la Giroderie. C'était demandé par les riverains dans le but d'une meilleure fluidité de la circulation routière. La convention soumise au vote prévoit notamment les conditions et délais d'incorporation dans le domaine public communal de ces équipements et espaces communs concernés, dresse la liste de ceux-ci et précise que le transfert de propriété de ces ouvrages fera l'objet d'un acte authentique de vente, soit en la forme administrative, soit par-devant notaire. Cette vente se fera à l'euro symbolique, la ville supportant les frais de cette acquisition. Il est donc proposé aux membres

du conseil municipal de bien vouloir autoriser madame le maire ou son adjoint délégué à l'urbanisme, à signer avec la société EUROPEAN HOMES la convention de transfert dans le domaine public communal des équipements et espaces communs de l'opération dénommée « Opération EUROPEAN HOMES La Louvière » sur les terrains cadastrés BM n°124 et BM n°128, sis 140 bis rue de la Louvière et 35 rue de la Giroderie pour la réalisation d'une voie publique, et d'autoriser madame le maire ou son adjoint délégué à l'urbanisme à signer tout acte rendu nécessaire pour l'exécution de cette convention.

Monsieur Bernard relève qu'avec le projet Galopée et ce nouveau projet en plus, il va y avoir 297 nouveaux logements dans un espace assez contraint avec des difficultés de circulation, des problèmes de bruits avec la nationale 10, des problèmes dans l'air qu'il faudrait observer de plus près. Il demande quels vont être les impacts. Il dit estimer que c'est encore rajouter à cet endroit un taux d'habitation très important. Il y a certes du logement social comme dans le projet de la Galopée. Son groupe souhaite qu'il y ait un développement du logement social, mais le volume d'habitation est très imposant dans un espace très réduit. Il indique que c'est la seule remarque qu'il peut faire. Son groupe aurait souhaité que les volumes soient un peu moins importants. Il y a d'un côté le pour car il y a la création de logements sociaux pour des personnes qui en ont vraiment besoin, ce que souhaite son groupe. Et puis de l'autre côté, l'impact sur les services publics de la ville, les écoles... car avec la création de logements sociaux, il va y avoir des familles, des enfants. Cela va poser des questions sur les structures municipales, ses écoles, l'ensemble des besoins sportifs, etc... Son groupe espère que cela a été bien mesuré car environ 1000 personnes vont arriver dans ce lieu.

Madame Matillon confirme que ces points ont bien été étudiés et que ces projets sont travaillés en lien avec l'urbanisme et le pôle famille. L'absorption de ces élèves se fera sans difficulté et permettra très probablement de pouvoir réouvrir une classe à la Louvière et de desserrer les effectifs sur l'école de la Louvière. C'est donc une bonne nouvelle. Quant aux collèges, il y a actuellement une baisse des effectifs, comme au collège de Vivonne, par rapport aux années précédentes. Il sera possible d'absorber les nouveaux collégiens. Madame Matillon dit entendre les arguments de monsieur Bernard et rappelle que la ville est dans une opération d'aménagement programmée. Entre-temps la ville a subi le fait d'être carencée et elle a conclu un contrat de mixité sociale pour pouvoir gérer au mieux l'arrivée du logement social. L'Etat aurait très bien pu prendre la main et si cela avait été le cas, il y aurait eu entre 400 et 500 logements et non 297, car c'était la densification qui était prévue. Il a donc fallu batailler et prouver, grâce au contrat de mixité sociale signé, que la ville allait pouvoir créer les logements sociaux qu'elle devait réaliser. C'est la raison pour laquelle le projet a été accepté. Madame Matillon assure que l'opération n'est pas dense par rapport à ce qui était prévu par l'Etat.

Monsieur Petitprez ajoute que depuis le début du mandat, la ville s'emploie à réduire l'impact environnemental et architectural de toutes les constructions proposées. Ce n'est pas moins de quinze projets qui ont été refusés alors qu'ils étaient bien pressants à Rambouillet. Dans cette opération, la commune a mis des limites au promoteur. A ce propos, elle comprend uniquement des maisons individuelles et la première opération située à la Giroderie (La Galopée) compte également un parc de maisons individuelles. Les hauteurs ont été réduites par rapport à ce qui était demandé au départ. La ville a veillé à ce qu'il y ait un dossier environnemental très sévère réalisé par un cabinet spécialisé ce qui a permis d'obtenir un certain nombre d'avancées sur le plan environnemental dans ce dossier. Les services ont tout fait pour que la ville ne soit pas défigurée. Il manque 800 000 logements en France. La poussée est donc très forte et les villes ne peuvent pas éviter, en particulier celles qui sont importantes et soumises à la loi SRU, un minimum de constructions à réaliser. Il faut accueillir les gens présents et en demande de logement. La ville le fait en mettant des garde-fous comme dans le nouveau PLU.

Monsieur Bernard précise qu'il a une vision un peu différente, ce qui est logique mais il ne savait pas qu'il y avait eu des demandes de l'Etat, avec une importante densification telle que présentée. Il dit ne pouvoir juger qu'à travers ce qu'il peut lire lors les commissions. Les commissions étant un peu réduites, il dit ne pas en avoir entendu parler très souvent. En réalité, son groupe n'a pas forcément tous les éléments permettant de dire si c'est une bonne ou une mauvaise chose. Il y a des lignes de basse tension. Il dit avoir vu dans le projet que les maisons étaient écartées de ces lignes. Le nécessaire a été fait pour que les maisons ne se trouvent pas en dessous. Mais pour son groupe, un important pôle d'électricité, un important transformateur avec des lignes basse tension, beaucoup de maisons en plus, il dit penser que ce n'est pas des plus agréables. Il espère que les gens vivront bien et qu'il n'y aura pas trop de difficultés par la suite.

Monsieur Petitprez répond que pour les lignes haute tension, ce dossier a été étudié avec EDF. Il existe des normes. Cela a été calculé. Ils ont réalisé tous les calculs afin que la commune sache où planter les maisons de manière à éviter tous les périmètres en hauteur et en largeur. Cela a été fait avec tous les supports techniques des services spécialisés. Pour information, un projet de 900 logements à SmartCity a été présenté à la ville et écarté. Il dit tenir à le signaler. Ce sont des choses concrètes et non abstraites.

Madame Matillon relève que le groupe de monsieur Bernard ne peut pas dire qu'il ne savait pas que l'État mettait la pression à la commune. A chaque fois que la révision du PLU a été évoquée, elle dit avoir bien expliqué que la ville était face à un État qui voulait densifier Rambouillet. Elle dit avoir exprimé le fait que la commune assumait totalement que la ville de Rambouillet ne devienne pas une ville nouvelle, même si elle s'entend bien avec ses collègues maires de Voisins le Bretonneux, Montigny, etc..., mais qu'il n'était pas question que Rambouillet devienne une ville nouvelle. Elle a souvent insisté sur le fait qu'il y avait des pressions extrêmement fortes de l'État pour densifier la ville de Rambouillet, avec des hauteurs très importantes également.

Monsieur Bernard ajoute, qu'il y a quelques jours, il a eu le plaisir de se promener dans la rue de la Giroderie et de voir des chevreuils dans cette partie qui va disparaître. C'est un plaisir présent au centre de la ville qui va disparaître. Il était prévu dans les projets que cette zone fleurie, où se trouvent des animaux, soit déplacée mais il dit ne pas savoir où.

Madame Matillon répond que cela est prévu dans le projet. Il n'y a pas de densification et certaines zones en effet vont être respectées.

Monsieur Bernard demande si ces zones seront aux abords ou ailleurs.

Madame Matillon répond qu'elles seront aux abords et à l'intérieur du projet.

Madame Matillon rappelle que ces terres étaient exploitées auparavant par un agriculteur. A la suite de la mise en vente de ces terres, elles n'ont plus été exploitées. C'est pourquoi la faune est arrivée. Elle dit tenir à le signaler alors qu'il y avait cette OAP.

Monsieur Dupressoir dit préciser pour rassurer monsieur Bernard que depuis le début du projet, il note la transversalité des services entre le service de l'urbanisme et le service scolaire ainsi que les élus. Les services de l'éducation nationale ont également été impliqués au niveau de la carte scolaire tout en ayant une attention particulière sur la mixité des écoles qui sera respectée, non seulement avec l'éducation nationale, par sa représentante madame l'inspectrice, mais également par les directeurs d'école concernés sur ce quartier. Ils connaissent très bien la population des enfants occupant ces écoles.

En l'absence d'autres questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

Vote : à l'unanimité**RESSOURCES HUMAINES****25092585DCM - Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne d'Ile de France**

Madame Matillon présente la procédure de renégociation du contrat d'assurance statutaire pour 2027-2030 du CIG. Concernant la couverture sociale des agents, il est toujours plus facile d'adhérer à des assurances groupées. L'échéance du contrat actuel est fixée au 31 décembre 2026. Toutefois, beaucoup de collectivités territoriales étant adhérentes, il est important pour le CIG de disposer de la décision des différents contractants. C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'adhérer à cette renégociation à travers le CIG pour deux garanties, à la fois une garantie pour les agents relevant de l'Ircantec, pour les stagiaires ou titulaires à temps non complet ou contractuels de droit public et l'autre une garantie pour les agents relevant de la CNRACL. En fonction des résultats, la ville décidera d'adhérer ou pas en fonction des négociations que le CIG aura pu obtenir. Il obtiendra certainement de meilleurs résultats que si la ville négociait toute seule, car l'effet de masse permet une meilleure négociation. C'est l'intérêt de la démarche du contrat mutualisé et d'avoir un portefeuille de clients qui soit plus important. L'actuel contrat compte à ce jour 639 collectivités. Cela représente 44000 agents pour la CNRACL et plus de 2000 agents pour l'Ircantec.

En l'absence d'autres questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

Vote : à l'unanimité**25092586DCM - Adhésion à la convention de participation santé proposée par le CIG Grande Couronne relative à la protection sociale complémentaire 2024-2029 à compter du 1er janvier 2026 (dont convention)**

Madame Matillon présente le point sur l'adhésion à la convention de participation santé proposée par le CIG. Il s'agit d'une proposition de mutuelle pour les agents. Cette mutuelle permet, avec une participation de la ville, de couvrir les frais médicaux courants, les frais d'hospitalisation, les frais d'appareillage ou de prothèse et d'autres frais médicaux ou paramédicaux. Maintenant certaines mutuelles prennent ces disciplines en charge. Il est proposé d'adhérer à cette convention à travers le CIG avec une participation de la ville pour les agents. Cette proposition a été réalisée et travaillée avec les syndicats de la ville puis proposée et validée en CST à l'unanimité. Ce dossier a été travaillé avec les personnels et la décision finale porte sur une participation de 25€ brut par mois pour les agents de catégorie C, de 18€ brut par mois pour les agents de catégorie B et de 15€ brut par mois pour la catégorie A. Pour exemple, à ce jour, pour la catégorie A, 9 agents sur 54 cotisent à cette mutuelle, pour la catégorie B, 22 agents sur 102 et pour la catégorie C, 94 agents sur 381. La participation de la ville augmente un peu plus dans cette nouvelle convention, en espérant que cela permette à plus de monde de bénéficier de cette couverture sociale importante et qui représente un accompagnement important pour les agents. Le comité social territorial qui s'est réuni le 4 juillet dernier était vraiment favorable à cette mise en place.

Monsieur Poulet demande quel est le pourcentage pris en charge par la mairie sur les cotisations.

Madame Matillon répond qu'il est de 50%. Elle ajoute que la ville a une participation financière de 1 500€ annuels avec cette convention, pour bénéficier des services du CIG.

En l'absence d'autres questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix. Elle dit remercier les élus car il est important de permettre aux agents de bénéficier de cette sécurité.

Vote : à l'unanimité

25092587DCM - Ajustement du tableau des emplois

Madame Matillon explique qu'il s'agit d'un exercice très fastidieux parfois mais important. Elle donne le détail des modifications :

- Suppression de poste sans création
 - o Agent de médiathèque du secteur adulte : suppression de l'emploi conservé en raison du détachement de l'agent qui a demandé son intégration au sein de la ville de Paris.
- Création de poste sans suppression
 - o Agent technique polyvalent : les besoins du service scolaire nécessitent la création d'un poste d'agent technique polyvalent supplémentaire pour assurer les missions en restauration tous les jours ainsi qu'en entretien les mercredis et vacances scolaires.
- Modification d'intitulé de poste :
 - o Auxiliaire de puériculture : l'aide auxiliaire en crèche volante a été affectée au sein du multi'accueil Ribambelle afin de renforcer les équipes en raison de l'extension des horaires d'ouverture. Sa présence de manière permanente est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la structure. L'auxiliaire volante est donc remplacée par une auxiliaire sedentaire à Ribambelle.
 - o Régisseur plateau : à l'occasion du départ du régisseur général adjoint en charge de la régie plateau, le besoin de maintenir des missions d'adjoint n'a pas été identifié.
- Modification de cadre d'emploi :
 - o Agent de médiathèque du secteur adulte : le poste était occupé par un agent relevant du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine, son remplaçant relève du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
 - o Responsable du patrimoine écrit : agent ayant bénéficié d'une promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
 - o Coordinateur(trice) adjoint(e) des CLAE : agent ayant bénéficié d'une promotion interne au grade d'animateur territorial.
 - o Responsable du service des sports : agent ayant bénéficié d'une promotion interne au grade de technicien territorial.
 - o Responsable administrative du pôle culturel : agent ayant bénéficié d'une promotion interne sur le grade de rédacteur territorial.
 - o 1 Directeur de structure d'animation : recrutement d'un agent sur les fonctions relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation en catégorie C (poste occupé précédemment par des agents de catégorie B).
 - o Graphiste-maquettiste : recrutement d'un agent sur les fonctions relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation en catégorie C (poste occupé précédemment par des agents de catégorie B)
 - o Coordinatrice des agents de restauration : nomination de l'agent ayant réussi le concours d'Agent de maîtrise.
 - o Responsable de la plateforme technico-logistique : nomination de l'agent ayant réussi le concours d'Agent de maîtrise.

- Responsable du pôle administratif et financier de la direction des services techniques : nomination de l'agent ayant réussi le concours d'Attaché territorial.
- Modification de quotité de temps de travail :
 - Agent de restauration : dans le respect des engagements pris auprès de la chambre régionale des comptes de réduction de nos heures complémentaires et avec la volonté de réduire la précarisation de nos emplois, le poste initialement à temps non complet 28h15 passe à temps complet. En parallèle les heures complémentaires utilisées sur ce poste seront supprimées.
 - Assistant(e) administratif(ve) de la vie associative : afin de recentrer les missions de la directrice adjointe sur les projets transverses (équipements associatifs, procédures communes, ...), le poste d'assistante se verra complété par des missions administratives liées aux évènements qui sont portés par le service (forum, fête du muguet, nuit du muguet, 14 juillet). L'emploi évolue d'un temps non complet 17h30 vers un temps non complet 28h.

Monsieur Lhemery indique qu'il est tout à fait favorable aux mutations et aux promotions, par contre il ne l'est pas du tout en ce qui concerne les créations de postes. Il précise qu'il s'abstiendra donc pour le vote.

Madame Matillon répond qu'il y a une création de poste en raison d'une augmentation des enfants en restauration scolaire. La ville se doit d'avoir un cadre et un encadrement suffisant.

En l'absence d'autres questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention M. Lhemery)

25092588DCM - Ajustement du tableau des effectifs

Madame Matillon indique que le tableau des effectifs reprend les éléments expliqués dans le point précédent sur l'ajustement du tableau des emplois.

Filière	Grade	Ancien effectif	Mouvement	Nouvel effectif	Observations
Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	25	- 1	24	Suppression du grade de la Responsable du Pôle Administratif au Pôle Culturel, suite à son inscription sur la liste d'aptitude à la promotion interne du grade de rédacteur.
	Rédacteur	20	+ 1	21	Nomination de l'agent précédent qui a bénéficié d'une promotion interne.
	Rédacteur	21	- 1	20	Suppression du grade de la Responsable du Pôle Administratif et Financier de la DST, qui a réussi le concours d'Attaché.

	Attaché	19	+ 1	20	Nomination de l'agent précédent, suite à sa réussite au concours.
	Rédacteur	20	- 1	19	Démission du graphiste-maquettiste
	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	24	+ 1	25	Recrutement d'un graphiste-maquettiste
	Adjoint Administratif	17	- 1 TNC 17h30 + 1 TNC 28h00	17	Passage d'un TNC de 17h30 à un TNC 28h00 pour décharger la directrice adjointe de la vie associative.
Technique	Adjoint Technique	107	+ 1	108	Création du grade suite à la création d'un poste d'agent polyvalent pour répondre aux besoins en restauration et entretien.
	Adjoint Technique	108	- 1	107	Fin de contrat d'un agent d'entretien au service scolaire, pour permettre la réintégration après une disponibilité, d'un fonctionnaire sur les mêmes missions.
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	37	+ 1	38	Réintégration de l'agent fonctionnaire précédent.
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	14	- 1	13	Suppression du grade de l'appariteur suite à son départ à la retraite.
	Adjoint Technique	107	+ 1	108	Recrutement de l'appariteur sur un grade inférieur.
	Adjoint Technique	108	- 1	107	Suppression du grade du Responsable Technico-logistique du Pôle Convivialité, suite à sa réussite au concours d'Agent de Maîtrise
	Agent de Maîtrise	5	+ 1	6	Nomination de l'agent précédent, suite à sa réussite au concours.
	Agent de Maîtrise Principal	8	- 1	7	Suppression du grade du Responsable du Service des Sports, suite à son inscription sur la liste d'aptitude à la

					promotion interne du grade de Technicien.
	Technicien	10	+ 1	11	Nomination de l'agent précité qui a bénéficié d'une promotion interne.
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	38	- 1	37	Suppression de l'ancien grade d'un agent ayant réussi le concours d'ATSEM.
	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	12	+ 1	13	Nomination de l'agent précité, suite à sa réussite au concours.
	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	13	- 1	12	Fin de contrat d'un agent, pour nomination stagiaire sur le grade d'Adjoint Technique.
	Adjoint Technique	107	+ 1	108	Nomination stagiaire de l'agent précité.
ATSEM	ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	14	- 1	13	Départ d'une ATSEM dans une autre collectivité.
	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	12	+ 1	13	Recrutement d'une ATSEM suite à la mutation de l'agent précité.
Culturelle	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	1	- 1	0	Suppression du grade du Responsable du Patrimoine écrit à la Co-Direction lecture publique du Pôle Cultuel, suite à son inscription sur la liste d'aptitude à la promotion interne du grade d'Assistant de Conservation
	Assistant de Conservation	3	+ 1	4	Nomination de l'agent précité qui a bénéficié d'une promotion interne.
	Assistant de Conservation	4	+ 1	5	Recrutement d'un chargé d'action culturelle, afin de remplacer un agent placé en PPR (période de préparation au reclassement).

	Adjoint du Patrimoine	10	- 1	9	Démission d'un agent de médiathèque du secteur adulte.
	Assistant de Conservation	5	+ 1	6	Recrutement d'un agent de médiathèque du secteur adulte, suite à la démission de l'agent précité. Transformation du poste pour mise en cohérence avec les compétences demandées par rapport à la cotation du poste.
	Bibliothécaire	1	+ 1	2	Création du grade suite au détachement d'un agent auprès de l'Etat pour lequel nous devons maintenir son grade en cas de réintégration.
	Adjoint d'animation	59	- 1	58	Fin de contrat d'un animateur pour être muté à la ville de RAMBOUILLET. Agent qui était fonctionnaire dans une autre collectivité, en disponibilité, et qui était animateur contractuel à Rambouillet.
Animation	Adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	3	+ 1	4	Nomination par voie de mutation de l'agent précité, sur le grade qu'il détenait dans sa collectivité d'origine.
	Animateur	8	- 1	7	Transformation d'un poste d'animateur catégorie B en catégorie C d'Adjoint d'animation, suite à la décision d'un agent ne souhaitant pas passer le concours d'Animateur.
	Adjoint d'animation	58	+ 1	59	Transformation du poste précité en catégorie C.
	Adjoint d'animation	59	- 1 TNC 28h00 + 1 TC	59	Modification des quotités de temps de travail pour répondre aux besoins de service et réduire les besoins en saisonniers.
	Adjoint d'animation	59	- 1 TNC 28h00 + 1 TNC 30h00	59	
	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	4	- 1	3	Suppression du grade de la Coordinatrice Adjointe des CLAE, suite à son inscription sur la liste d'aptitude à la

				promotion interne du grade d'Animateur.
Animateur	7	+ 1	8	Nomination de l'agent précité qui a bénéficié d'une promotion interne.
Animateur	8	+ 1	9	Création du grade suite au détachement d'un agent auprès de l'Etat pour lequel nous devons maintenir son grade en cas de réintégration.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention M. Lhemery)
--

AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMOINE

25092589DCM - Convention de partenariat tripartite entre la ville de Rambouillet, le centre des monuments nationaux et le CEZ - « Dimanche impérial à Rambouillet » le 12 octobre 2025

Madame Youssef indique que tous les deux ans, en alternance avec la Saint-Lubin, Rambouillet organise, avec le service culturel représenté par madame Catherine Moufflet, une manifestation sur le thème « ville impériale », la ville faisant partie de la marque ville impériale depuis 2016. En partenariat avec le Château et la Bergerie nationale, la ville organise un événement tripartite. Cette année, l'évènement se déroulera sur une seule journée et sera intitulé « Dimanche impérial à Rambouillet ». Le Château, la Bergerie et la ville ont voulu professionnaliser ce weekend en faisant appel à un metteur en scène qui est Christophe Leray lequel représente le duo Diapason. Il intervient sur les monuments du territoire comme par exemple France miniature, le château de Dampierre, de Saint-Cloud et également de Fontainebleau, pour n'en citer que quelques-uns. Il travaille beaucoup avec le centre des monuments nationaux. Il a proposé un weekend théâtralisé avec de vrais acteurs. L'idée de cette convention tripartite est de continuer les partenariats avec le Château, de continuer à offrir de la culture pour tous puisqu'il y aura également des événements gratuits grâce notamment à la participation de la ville. Madame Youssef invite tous les élus à découvrir le programme et à venir le 12 octobre découvrir à la Bergerie et également dans le parc du Château, des animations gratuites.

Madame Matillon ajoute qu'il s'agit de voter pour les tarifs qui sont les suivants : 18€ pour les adultes et 12€ pour les enfants de 3 à 16 ans. Sachant que ce pass permet de faire tout le circuit.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

Vote : à l'unanimité

25092590DCM - Comité Egalité des Chances : Rapport égalité femmes-hommes 2024

Madame Eberentz-Caresmel commence par une citation de Simone de Beauvoir, « n'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question ». Ces droits, effectivement, ne sont jamais acquis comme cela est constaté dans différents pays. Il faut toujours rester vigilant. Elle présente ce rapport de situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes à Rambouillet pour l'année 2024. Comme le disait monsieur de Tocqueville, « la démocratie est avant tout un état social, elle est caractérisée par la légalisation des conditions d'égalité des droits, égalité des chances, égalité des considérations ». C'est pour cela que dans ce rapport, il sera beaucoup question d'égalité des chances. Elle laisse d'abord madame Matillon présenter la première partie, ce rapport étant présenté collégialement.

Madame Matillon commence par la partie concernant les ressources humaines. Au 31 décembre 2024, la ville de Rambouillet comptait 477 agents, dont 67% de femmes, une proportion supérieure à la moyenne nationale qui est de 63,5%. Cette féminisation est présente dans toutes les catégories hiérarchiques, 66% en catégorie C, 69% en catégorie B et 70% en catégorie A, soit une progression de 9 points en deux ans qui illustre une dynamique forte vers l'accès des femmes aux postes de niveau supérieur. Cette tendance se confirme avec 58% de femmes occupant des emplois à responsabilité, dont 54% des postes de direction. La structure des âges montre une population stable et expérimentée, concentrée entre 30 et 50 ans, les femmes conservent un âge moyen de 45,9 ans, tandis que celui des hommes s'établit à 43,8 ans. Les perspectives de carrière demeurent favorables, 70% des avancements de grade concernent des femmes et les promotions internes sont réparties à parité égale. Le taux d'absentéisme a reculé à 3,4% en 2024, avec un équilibre entre les genres hors maladies compressibles. Les femmes connaissent toutefois davantage de maladies ordinaires, liées notamment aux métiers d'exposition et à la charge familiale. Pour y répondre, la ville poursuit la mise en œuvre de son plan de prévention des risques psychosociaux et d'actions ciblées pour améliorer la qualité de vie au travail. La formation reste un levier essentiel avec une hausse globale des départs en formation +5,8% particulièrement marquée chez les femmes de catégorie A +25%. Des marges de progrès subsistent toutefois pour les femmes en catégorie C, moins présentes en formation en 2024 que leurs homologues masculins, mais entre autres aussi en raison de l'accélération des formations réglementaires dans des métiers où les hommes sont plus représentés. La question du temps de travail demeure un enjeu, 82% des temps partiels sont occupés par des femmes, reflet de contraintes familiales et d'inégalités persistantes. Néanmoins, cette proportion recule nettement depuis 2021 avec moins 9 points. Et la ville poursuit une politique de déprécarisation en transformant progressivement les temps non complets en temps complets comme indiqué sur la délibération précédente. Enfin, sur le plan des rémunérations, les écarts restent limités chez les fonctionnaires, moins 4% pour les femmes par rapport aux hommes, mais plus marqués chez les contractuels avec moins 22%, en particulier en catégorie A. L'écart global de rémunération s'élève à 9,18% en défaveur des femmes. Les écarts de primes, en revanche, se réduisent sensiblement entre 2023 et 2024, traduisant l'effet des politiques d'avancement, de promotion et de formation. En conclusion, Rambouillet se distingue par une dynamique positive en matière d'égalité professionnelle : plus de femmes en responsabilité, des écarts de rémunération contenus chez les fonctionnaires, une baisse de l'absentéisme et une féminisation supérieure à la moyenne nationale. Les efforts devront désormais porter sur la réduction du temps de travail partiel subi, l'accès à la formation pour les femmes de catégorie C et la réduction des écarts de rémunération des contractuels. Autant de leviers qui permettront de poursuivre les objectifs fixés d'une plus grande et durable égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité,

Madame Eberentz-Caresmel présente la partie portant sur la politique menée en faveur de l'égalité sur le territoire avec les soutiens au projet des luttes intrafamiliales, la prise en compte de la vie et l'appréhension de l'espace public par les femmes, l'accès au travail, la petite enfance, la jeunesse, les affaires culturelles, les affaires sportives et enfin tout ce qui

est fait contre les violences intrafamiliales. Ces actions ont été effectuées par un comité qui au départ s'appelait égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations puis renommé en égalité des chances puisque l'égalité des chances regroupe tous ces aspects. Ce comité réunit les élus de la majorité et de l'opposition. Il y a tout d'abord le groupe Yes You can qui regroupe plusieurs projets comme l'appel à projets qui octroie des bourses aux élèves souhaitant réaliser un projet ou poursuivre en études supérieures courtes ou longues. Ces projets peuvent relever de domaines scientifiques, littéraires ou artistiques, tout cela en lien avec la mission locale qui constitue les appels à projets, s'adresse aux jeunes de Rambouillet et de la CART. Les lauréats se voient attribuer une aide financière pour réaliser leur rêve. Lancé pour la première fois au printemps 2022, il a été renouvelé le 15 novembre 2023, puis le 6 novembre 2024. Le prochain appel Yes You can aura lieu le 26 novembre. La ville a une convention avec la mission locale dans le cadre de cette convention de partenariat, une enveloppe de 12 000€ pour soutenir les projets d'insertion professionnelle des jeunes de Rambouillet et de la CART. Les partenaires sont le lycée Bascan et l'usine à chapeaux, le service prévention santé handicap est également associé à cet appel à projets. Dans le rapport, il y a les gagnants de l'année dernière à qui la ville demande d'être ambassadeur de Rambouillet. Tania, par exemple, qui a mis en place un atelier d'esthétique pour les femmes dans le cadre des violences intrafamiliales. L'année dernière, deux jeunes filles avaient gagné le projet. Elles ont créé leur association de médiation animale. Morgane Mazurier, gagnante elle aussi, fera un atelier photo dans le cadre de ces ateliers violences intrafamiliales. Ce qui permet aussi de parler du groupe de lutte contre les violences intrafamiliales créé avec le pôle prévention. C'est avec tous les collègues élus qu'il a été possible de monter ces ateliers. C'est très important pour l'égalité des chances et pour aider à la restauration des femmes, pour qu'elles ne se sentent plus victimes et qu'elles redeviennent des femmes à part entière car les femmes victimes d'une violence intrafamiliale se dévalorisent alors qu'elles ne le devraient pas. Cette année, il y a eu un atelier d'escrime, un atelier d'esthétique. Il est prévu un atelier d'art floral et la projection d'un film le 25 novembre.

Monsieur Cinrat prend la parole concernant le groupe « la femme dans l'espace public ». Depuis quelques années, il y a une prise de conscience collective tout d'abord au niveau des pouvoirs publics. L'espace public d'une façon générale est malheureusement un espace où les femmes sont souvent victimes de harcèlement sous les formes les plus diverses, pas spécifiquement à Rambouillet. Cela génère souvent un sentiment d'insécurité. Il faut toujours faire la différence entre ce qui participe au sentiment d'insécurité, il peut y avoir plusieurs facteurs. Chacun réagit différemment par rapport à une situation avec des faits qualifiés de délit ou de crime et qui constituent vraiment des faits réels. Cette problématique des femmes dans l'espace public est un sujet qu'il faut prendre en compte, notamment dans les projets d'aménagement urbain. Il faut savoir qu'à chaque fois qu'il y a des projets d'aménagement urbain, la ville procède à une enquête appelée enquête de prévention situationnelle menée par le référent sécurité du commissariat de Rambouillet, qui pointe du doigt un certain nombre de sujets à prendre en compte avec des moyens d'action comme par exemple l'éclairage, la vidéoprotection... A Rambouillet, qui est une ville plutôt calme et tranquille, il n'a pas été vraiment identifié de zone particulièrement anxiogène, si ce n'est un point toujours un peu sombre, la zone de la gare, avec notamment le passage souterrain. C'est un sujet sur lequel la ville travaille avec la SNCF pour apporter une remédiation dans un délai raisonnable.

Monsieur Fockedey présente l'action du groupe « accès au travail » ayant pour mission d'accompagner les jeunes dans leurs premiers pas vers la vie professionnelle. Cela passe par la mise en confiance, l'aide à la recherche de stage et du premier emploi, la préparation aux entretiens et la sensibilisation au droit du travail et à la lutte contre le harcèlement. Concrètement, l'entraînement aux entretiens, les ateliers d'expression orale et les joutes oratoires visent à renforcer l'aisance, la confiance et la capacité à s'exprimer en public. Un outil majeur de cette action est la battle d'éloquence, organisée depuis 2023 en partenariat avec la mission locale, l'usine à chapeaux et le lycée Louis Bascan. Soutenue financièrement

par la ville à hauteur de 4500€, cette initiative permet aux jeunes de 16 à 25 ans de travailler leur prise de parole, de gérer le stress et de défendre leurs idées devant un jury. En 2024, 16 heures d'atelier de préparation ont été proposées avec quatre coachs spécialisés, suivis d'une finale qui a eu lieu le 11 décembre. Les lauréats ont été récompensés par des bons d'achat et tous les participants ont pu retenir de cette expérience une véritable progression dans leurs compétences orales et relationnelles. L'objectif du groupe de travail est de donner à chaque jeune les outils pour réussir son insertion professionnelle et renforcer l'égalité des chances. Une nouvelle édition de battle aura lieu en janvier 2026 pour poursuivre cette action auprès de nouveaux jeunes.

Madame Eberentz-Caresmel présente le secteur petite enfance car l'égalité des chances commence dès la petite enfance. L'idée est de gérer cette égalité. Dans les crèches ont été mis en place des investissements plus importants. Les parents ont été aidés de manière égalitaire et il est noté un investissement plus important des pères dans la vie de leur enfant. Le choix des activités ou des couleurs est de plus en plus fréquent et émane plus particulièrement des pères quand il s'agit des garçons. Lors des carnavaux de crèches, les déguisements apportés par les familles sont encore très souvent de type super-héros pour les garçons et princesses pour les filles. Il faut essayer d'améliorer cela. Les équipes constatent que les enfants imitent leurs parents et que la répartition des tâches au domicile s'assouplit. Il faut continuer à sensibiliser le personnel et les élus en partageant un référentiel commun sur la question de l'égalité femmes hommes, les représentations et les communications stéréotypées, les violences sexuelles et sexistes, faire prendre conscience de l'utilisation courante des stéréotypes dans la pratique professionnelle et s'améliorer, prévenir l'installation des stéréotypes et sensibiliser les familles. Plusieurs choses ont été imaginées pour mettre tout cela en œuvre comme l'aménagement de l'espace en fonction de l'enfant et de son développement, du matériel pédagogique qui est choisi pour ses qualités éducatives et ses couleurs en faisant attention aux couleurs qui sont trop connotées. Il y a également l'élaboration d'un dépliant à destination des familles « La mixité est une affaire de jeu ». Depuis septembre 2021, la ville accueille des enfants dont les familles sont en situation d'insertion professionnelle avec la labellisation par la CAF des Yvelines, de trois crèches « AVIP » (crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle). Le label AVIP correspond à une charte nationale signée par l'État, Pôle emploi et la CNAF afin de favoriser l'accès aux places en crèches des enfants dont les parents sont en insertion professionnelle. A Rambouillet, 7 berceaux sont réservés à ce dispositif. Le but est de lutter contre les inégalités des chances. En effet, il est régulièrement constaté que l'accès aux crèches est régulièrement réservé aux familles dont les parents travaillent. Les femmes sont encore les premières pénalisées car dans un contexte de monoparentalité, la recherche d'emploi sans mode de garde est un parcours du combattant. En septembre 2020, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir et organiser les critères d'attributions des places en crèche avec les élus. Le but est d'identifier les différentes situations des familles inscrites sur les modes d'accueils notamment dans le contexte de monoparentalité, précarité, appui de la PMI ... A la rentrée 2021, création du conseil des crèches avec la participation des parents, élus, professionnels pour échanger ensemble sur les projets proposés en crèche, les actualités petite enfance.... Il s'est réuni trois fois. Les réunions de parents sont reprises depuis novembre 2021 en présentiel ou en Teams, et les papas sont aussi présents que les mamans. Les pères viennent de plus en plus souvent seuls. Dans les structures, il y a aussi un repérage sur les violences conjugales puisque c'est le premier lien avec les familles. Il a été créé également des ateliers trimestriels parents-enfants depuis mars 2023, le pôle famille organise des moments conviviaux, sous forme d'ateliers et d'échanges le samedi matin pour les parents et les enfants de 0 à 3 ans à la crèche Farandole. En 2024, quatre ateliers parents-enfants se sont tenus avec une fréquentation d'environ 95 personnes par atelier. De nouveaux ateliers sont proposés à chaque fois par les équipes afin de diversifier les propositions par rapport aux problèmes rencontrés. L'équipe de la médiathèque contribue à ce succès en proposant des lectures auprès du public. Ces ateliers, Snoezelen, psychomotricité, jeux sont destinés à tous les

enfants de Rambouillet puisque les équipes accueillent les familles de manière anonyme. Cela permet des discussions avec les familles et enfants qui ne seraient pas pris en charge par les crèches rambolitaines.

Monsieur Dupressoir présente la partie animation jeunesse. Les objectifs du plan éducatif menés par la ville précisent dès les premières lignes l'égalité femmes hommes. L'équilibre du service animation jeunesse est composé, pour faire un focus sur son effectif au regard de la présentation de Madame Matillon sur l'effectif global, de 43 femmes et de 28 hommes pour ce qui concerne les animateurs titulaires et contractuels. Durant les vacances, les saisonniers complètent les équipes. Ils sont titulaires du Bafa avec 36 femmes et 18 hommes. Il est constaté que si la fréquentation totale est plus ou moins équilibrée, elle est plutôt favorable avec la fréquentation de filles pour ce qui concerne les CLAE. Cela commence à s'équilibrer au niveau des centres de loisirs pour un total in fine de 3574 filles fréquentant les activités périscolaires et 3617 garçons. Par contre, le conseil municipal des jeunes, si lui est composé et équilibré de 6 filles de 7 garçons, il est constaté que la fréquentation des maisons de quartier fréquentées par les jeunes du collège et du lycée est essentiellement masculine, pour ne pas dire même qu'en animation, les déséquilibres sont particulièrement importants. Ils sont principalement fréquentés par les garçons.

Madame Moufflet présente les affaires culturelles. Au plan général, dans la culture et la communication, plus de 4 salariés sur 10 sont des femmes. Dans le secteur du spectacle vivant, les femmes gagnent du terrain. L'effectif féminin progresse notamment dans une série de métiers techniques du spectacle. Cela est constaté aussi à Rambouillet, même si la part des hommes reste nettement majoritaire dans tout ce qui est technique, 73%. Dans l'ensemble de la branche du spectacle vivant et tous métiers confondus, les hommes représentent 58% du volume d'emploi et les femmes 42. En ce qui concerne les métiers de bibliothécaire, c'est une profession féminisée avec 80% de femmes au sein du personnel des bibliothèques territoriales en 2023, ce qui est constaté aussi à Rambouillet. Par ailleurs, les femmes sont davantage visibles dans les programmations, même si elles restent minoritaires. En ce qui concerne Rambouillet, 3 grandes actions ont été mises en place. La première, c'est l'action visant à lutter contre les stéréotypes sexistes et à favoriser la mixité en ce qui concerne notamment la lecture publique à la Lanterne. L'article 1 de la loi Robert 2021 est très intéressant à ce sujet, il est disponible dans le rapport. Il est intéressant de voir que dans les abonnés actifs par genre en 2024 à la médiathèque, il y a 59% de femmes et 41% d'hommes, il y a plus de lectrices que de lecteurs. Les actions culturelles favorisent la mixité avec de nombreuses intervenantes, des expositions sur l'égalité homme-femme. Au niveau des collections, des malles scolaires égalité filles-garçons ont été créées. Les collections sont régulièrement désherbées et renouvelées avec des éditions actualisées, notamment en redonnant aux femmes la place et le rôle qu'elles ont joué au cours des siècles. Enfin, l'équipe culturelle, très précisément de la Lanterne, est majoritairement féminine avec un secteur jeunesse composé de 5 femmes et un secteur adulte plus mixte, composé de 3 hommes et 3 femmes. La deuxième action vise à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique. En ce qui concerne le spectacle vivant à la Lanterne, sur la saison 2024-2025, sur 44 spectacles, 22 ont été écrits ou mis en scène par des femmes. Il a été mis aussi en valeur les interprètes féminines et dans les seuls en scène, les One Man show, il y a eu une égalité pratiquement parfaite entre les hommes et les femmes. La ville a insisté aussi sur des sujets portant sur la condition féminine. Pour le troisième point, il a été mis en place des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et des contraintes des femmes, notamment au musée Rambolitain qui organise des visites qui permettent aux femmes de visiter le musée plutôt fréquenté par les hommes, des horaires consacrés aux baby-visites, programmation pour les tout-petits au sein de chaque musée et mise à disposition du matériel adapté pour l'accueil des tout-petits. Il est même possible de faire garder les tout-petits pendant que les parents ou les mamans notamment visitent le musée.

Monsieur Rey présente le secteur sportif. L'Unesco rappelle que la pratique sportive est un droit fondamental. En France, si les écarts entre les hommes et les femmes se réduisent, ils demeurent réels. En 2023, 66% des femmes ont pratiqué une activité sportive, contre 71% des hommes. Et les pratiques diffèrent, les femmes privilégiennent la marche, la gymnastique et les activités de forme, tandis que les hommes s'orientent vers des sports collectifs ou de cycle. Elles fréquentent davantage les clubs, mais restent moins nombreuses en compétition, avec seulement 38% de licences délivrées en 2022, concentrées principalement dans l'équitation, la gymnastique ou la danse. Les motivations sont également contrastées. La santé est prioritaire pour toutes et tous, mais les femmes citent davantage le bien-être et l'apparence, tandis que la recherche de performance reste plus marquée chez les hommes. Les freins, quant à eux, sont connus, manque de temps, contraintes liées à la vie familiale et professionnelle, mais aussi insuffisance de l'offre et des créneaux adaptés. Face à ce constat, la promotion de la pratique sportive féminine constitue un enjeu majeur. Les actions sont déjà engagées par la municipalité depuis le début du mandat, comme le soutien aux associations avec la mise à disposition d'équipements sportifs et de créneaux et l'organisation d'événements dédiés et aussi la possibilité pour les agents municipaux de pratiquer du sport sur la pause méridienne. Comme indiqué par madame Eberentz-Caresmel, un atelier a été organisé par le club d'escrime pour les violences intrafamiliales. L'objectif est de poursuivre ces efforts en accompagnant le développement du sport féminin dans toutes les disciplines où cela est possible et de faire du sport un véritable levier d'égalité et d'inclusion.

Monsieur Cintrat présente les actions pour lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à la dignité. Il rappelle que les violences intrafamiliales concernent les femmes, mais aussi parfois les hommes, et aussi les enfants. Lorsqu'il y a des problèmes dans un couple, notamment de violence, il y a les enfants victimes, les enfants témoins. Lorsqu'il est question de violence, souvent sont citées les violences physiques, les violences sexuelles, mais moins souvent des violences psychologiques et des violences économiques qui sont pourtant à prendre en compte car elles ne sont pas neutres. Malheureusement, lorsqu'il est question de violences intrafamiliales, le plus souvent, les victimes sont des femmes. Les chiffres sont là pour le dire puisqu'en France, une femme décède tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou de son compagnon. Il est dénombré 225 000 femmes victimes de violences physiques ou sexuelles par leur conjoint. A côté, en comparaison, c'est 80 000 hommes victimes. Au travail, une femme sur 5 se déclare avoir été victime de violences sexuelles ou de harcèlement. Ce qui est constaté, c'est que ces violences qui restent massives, restent largement sous déclarées, c'est à dire qu'avec le dernier chiffre vérifié, il y a environ 14% de plaintes. Toute cette étape pour libérer la parole et aller jusqu'à déposer plainte est compliquée et difficile. Ce rôle de sensibilisation, d'information et d'accompagnement à libérer la parole est quelque chose de très important. De même qu'après, il y aura toute la phase d'accompagnement car une fois la plainte déposée, ce n'est que le début d'un long parcours qui doit amener à une reconstruction. Il est à noter que la crise COVID, qui semble loin maintenant, a aggravé la situation avec une hausse de 10% des violences intrafamiliales qui n'est pas redescendue. Rappeler également que les jeunes femmes sont particulièrement exposées, mais que ces violences concernent toutes les classes sociales et tous les âges, il y a aussi, mais c'est plus rare, des phénomènes de violences faites aux femmes chez des couples âgés. Ces violences ont aussi un impact grave sur les enfants exposés qui deviennent pleinement victimes, ce qui affecte leur santé et leur développement. Il y a souvent des signalements au niveau du service scolaire. Très souvent, lorsqu'un enfant a des problèmes, il y a une situation de violences intrafamiliales au niveau du couple. Face à ce constat, il y a un engagement des pouvoirs publics, mais aussi des acteurs locaux. Les mairies doivent essentiellement s'emparer de ce problème. La ville de Rambouillet a été pionnière en intégrant dès 2014 la lutte contre les violences intrafamiliales dans les priorités de son CLSPD (Conseil local sécurité et prévention de la délinquance), avant même que cela ne devienne un acte de travail obligatoire dicté par l'État. Depuis cette époque, de nombreuses choses ont vu le jour, ont été mises en place, notamment un colloque sur les impacts des violences intrafamiliales

sur les enfants, sur la mise en place d'appartements relais pour accueillir les femmes en situation d'urgence, la mise en place d'un certain nombre de ciné-débats, de cafés-débats, de séances d'initiation à l'escrime ou autres activités car le sport est un levier de reconstruction et permet de redonner de la confiance aux femmes victimes. L'accompagnement des victimes reste un défi, notamment face à la complexité des démarches et à la dispersion des acteurs. Ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver. C'est pour cela qu'il a été mis en place un comité technique de suivi des situations complexes créé en 2022, et qui aujourd'hui est monté en puissance. Aujourd'hui, le rôle de la ville, au-delà du côté judiciaire, est d'informer, de sensibiliser tout le monde, tous les acteurs, parce que chacun dans sa vie personnelle, peut être témoin et doit être en capacité de détecter des signaux faibles. Souvent les gens ne vont pas dire « je suis frappé, je suis malmené » mais parfois il est possible de détecter des petites choses et sans être intrusif, il est possible d'essayer d'interpréter et de comprendre certaines choses. La prévention passe aussi par l'éducation à l'égalité filles-garçons dès le plus jeune âge, notamment au niveau des écoles, ce qui est fait à Rambouillet au travers du passeport du civisme. C'est un bon levier car parfois dans les écoles, il y a des comportements inacceptables. La ville continue également à former son propre personnel à ce phénomène pour qu'il soit en capacité de détecter et de répondre à des situations de violence. Monsieur Cintrat ajoute que Rambouillet a la chance d'avoir, au sein de sa police municipale deux femmes, une cheffe de police et son adjointe. C'est assez facilitateur lorsqu'il y a des soupçons. Monsieur Cintrat conclut en indiquant que dans ces situations, il y a des drames et il faut être armé humainement pour les comprendre et les accompagner.

Monsieur Marion présente les actions de prévention et lutte contre la précarité des femmes. Les femmes représentent 54% des personnes touchées par la précarité percevant le RSA. Le taux de pauvreté est de 14,4% chez les femmes contre 13,6% pour les hommes. Chez les jeunes, de 18 à 29 ans, il est respectivement de 21,1% pour les femmes et de 19,1% pour les hommes. Près d'un tiers des femmes travaillent à temps partiel, pas toujours voulu. Le taux d'activité pour les 15-64 ans est de 67,6% pour les femmes et de 75,4% pour les hommes. L'écart entre le montant des pensions est en baisse, mais reste toujours important. Moins 45,8% en 2004, moins 39,2% en 2015. Les actions mises en place pour l'instant : poursuite des actions menées notamment par le CCAS, le réseau Solidarité, le service de l'habitat, les assistantes sociales du secteur en vue d'améliorer la prise en charge des femmes en situation précaire, l'accompagnement par le retour au travail. Le service petite enfance a pour objectif de développer le partenariat avec le Conseil Départemental, le CCAS et les réseaux associatifs.

Madame CALDAS présente l'action de prévention et lutte contre les violences intrafamiliales. Toutes les actions ayant déjà été citées, elle souhaite préciser que le service de prévention santé handicap travaille avec le TAD (territoire d'action départementale) et le CLSPD (Conseil local de sécurité de la prévention de la délinquance) autour des violences intrafamiliales. Des comités ont été mis en place tels que les COPIL créés il y a deux ans avec un COTECH en parallèle. Tous les ans, le CLSPD se réunit en plénière pour mettre en place des actions autour des violences intrafamiliales afin de déterminer des actions qui se font également en synergie avec les comités d'égalité des chances qui mènent des actions complémentaires, comme cela a déjà été cité à plusieurs reprises dans ce rapport, dans le but d'accompagner et de restaurer des femmes et des enfants victimes.

Madame Eberentz-Caresmel remercie ses collègues élus et demande au conseil d'approuver ce rapport d'égalité femme.

Madame Polo de Beaulieu remercie pour ce rapport très complet et souhaite savoir s'il existe une mesure de progression pour essayer justement d'atténuer les écarts de rémunération, notamment au niveau des contractuels. Elle demande s'il est possible de voir un progrès ou pas par rapport à l'année précédente.

Madame Matillon répond qu'il y a un progrès mais qui n'est pas encore notoire. Il faut savoir aussi que les contractuels viennent de l'extérieur. Les échelles vont être à rattraper petit à petit. Le service des ressources humaines travaille de façon à réduire l'écart à travers la possibilité de réguler avec les primes. Mais ce n'est pas encore satisfaisant car il est important que le salaire brut soit le plus équivalent possible. Le service ne désespère pas de pouvoir y arriver, c'est un travail de tous les jours.

Madame Desmet demande, concernant la prévention des enfants victimes et des mamans, s'il a été envisagé de mettre un numéro municipal, un numéro vert que les enfants et les femmes pourraient appeler en dehors du cadre de la police.

Madame Matillon répond qu'il y a un numéro national. En effet, il faut savoir que la police municipale est très présente sur le terrain. En règle générale, lorsqu'elle a été informée de situations avec des difficultés, le numéro de portable de la police municipale est donné, voire les numéros de portable professionnels de la responsable et de son adjointe qu'elles gardent tout le temps sur elles. Elles sont quasiment joignables en permanence lorsqu'elles sentent qu'il y a une difficulté, y compris le dimanche. Le dimanche, la police municipale n'est pas présente, mais elles savent quels acteurs peuvent être sollicités. C'est justement tout l'avantage de travailler de façon transversale car il est possible soit de contacter le réseau solidarité, soit le commissariat, soit les autres forces qui sont en place sur la ville et de contacter aussi le pôle famille pour que les enfants soient pris en charge dès le retour à l'école. Il y a vraiment un maillage de solidarité sur la ville de Rambouillet même en n'ayant pas de numéro vert, car un numéro vert signifierait qu'il faudrait avoir quelqu'un systématiquement pour répondre. La ville croit plus aux écosystèmes qui permettent de créer un maillage. C'est ce qui a été mis en place, entre autres grâce au CLSPD, mais surtout au travail en transversalité des services et l'attention vraiment très particulière qui est apportée, y compris par l'éducation nationale.

Madame Duplaix remercie madame Matillon.

Monsieur Bernard dit penser qu'il y a une erreur de pourcentage à la page 18 du rapport : En 2024, le taux d'absentéisme global s'établit à 7,1 contre 7,35 en 2023, soit une diminution de 3,4% en un an.

Madame Matillon demande que cette erreur soit corrigée.

En l'absence d'autres questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

Vote : à l'unanimité

POLE CONVIVIALITE

25092591DCM - Charte du budget participatif 2026

Monsieur Fockedey présente la charte du budget participatif. La ville de Rambouillet met en place pour la sixième année consécutive son budget participatif. Ces dispositifs offrent aux rambolitains la possibilité de décider de l'affectation de 200 000€ du budget d'investissement de la commune sur la base de projets qu'ils proposent directement. Au-delà du soutien concret à des initiatives citoyennes, ce budget participatif représente aussi un véritable outil pédagogique. Il permet aux concitoyens de mieux comprendre le fonctionnement d'une collectivité territoriale, de s'impliquer dans la vie locale et d'appréhender les choix budgétaires de leur ville. Une charte fixe les modalités de mise en œuvre de ce dispositif. Il est proposé au conseil municipal de modifier seulement la partie concernant les dates de l'édition 2026, à

savoir une phase de dépôt des projets qui se tiendrait du 15 octobre au 15 novembre 2025 et une phase de vote qui se déroulera en avril 2026. Ces dates ont naturellement, et comme c'est le cas pour l'ensemble des décisions concernant le budget participatif, été approuvées par le comité consultatif à la démocratie locale et au budget participatif.

Monsieur Bernard relève qu'il serait souhaitable, par la suite, qu'il n'y ait pas de dates associées au règlement.

Monsieur Fockedey répond que période préélectorale constraint à ne pas changer la formule. Toutefois, comme cela a été évoqué lors du dernier comité, si ce budget participatif perdurait, il paraît évident de sortir les dates afin de ne pas avoir à passer chaque année une délibération pour valider seulement la question des dates.

En l'absence d'autres questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

Vote : à l'unanimité

25092592DCM - Patinoire mobile du 6 décembre 2025 au 4 janvier 2026

Monsieur Pasques indique que la patinoire revient cette année du samedi 6 décembre 2025 au 4 janvier 2026. La ville souhaite toujours proposer cette animation qui est très attendue par les rambolitains, les familles, les adolescents, les clubs, les associations, les centres de loisirs et les scolaires. Cela crée une dynamique dans le centre-ville, sur la place Félix Faure notamment. L'année dernière, il y a eu un peu moins d'entrées, la météo n'a pas été favorable. Néanmoins, il y a quand même eu 1500 entrées et 2200 enfants de moins de 6 ans qui ont pu patiner sur le jardin des glaces d'une centaine de mètres carrés sur les 360 de la patinoire. Une petite réduction de surface de 40 m² a eu lieu par rapport aux travaux. Comme d'habitude, la ville prend en charge les installations, mais le fonctionnement de la patinoire est assuré par les bénévoles, une trentaine avec une quinzaine d'habitues. Un appel d'offres a été lancé avec un cahier des charges tenant compte de la politique de développement durable pour la consommation énergétique et l'eau. Concernant les tarifs, ce sont les mêmes depuis 3 ans, ils avaient augmenté de 0,50€ par ticket après le COVID, ce qui n'avait pas été fait depuis 20 ans. Le tarif comprend le prêt des patins et une heure de patinage par personne :

- 3€ – de 6 ans
- 5€ adultes et enfants
- 4.5€ Tarif groupe constitué pour les centres de loisirs et les scolaires
- 4.5€ Tarif pour les CE à partir de 50 tickets achetés
- La vente des tickets groupes se fera sur réservation auprès du service vie associative.

Ces carnets peuvent être achetés au service de la vie associative. Il y aura les horaires pour les vacances scolaires avec des nocturnes et ouverture le jour de Noël ainsi que le jour de l'an. En dehors des vacances scolaires, les horaires sont un peu allégés sauf les week-ends. Les scolaires viennent patiner en semaine. Le tarif pour les emplacements publicitaires reste identique à celui de l'an dernier, 300€ pour le mètre linéaire.

Madame Matillon remercie monsieur Pasques et tient à préciser que cette patinoire ne peut être mise en place qu'uniquement grâce au bénévolat. 33 bénévoles se relayent pour pouvoir accueillir le public. Sans ces bénévoles, il ne serait pas possible de maintenir cette patinoire. A défaut, il faudrait recourir à des contrats de personnel, ce qui ne serait pas possible. Elle remercie les bénévoles lesquels font quasiment tous partie d'associations. C'est aussi le tissu associatif qui participe à l'animation par le biais de cette patinoire. Elle précise que cette année, le manège, déplacé pour le temps de la patinoire, viendra s'installer sur la place Marie Roux, à côté de la mairie, en accord avec les commerçants. Cela prendra quelques places de

stationnement mais les commerçants ont estimé que l'animation avec ce manège était importante. Il y aura donc aussi une animation à l'arrière de la mairie.

Monsieur Bernard demande si un bilan a été réalisé par rapport à la saison dernière entre l'investissement, de mémoire à hauteur de 57000€ pour la location de la patinoire, par rapport aux entrées et s'il y a eu un déficit ou un équilibre.

Monsieur Pasques répond qu'il y a toujours un reste à charge. Ce qu'il faut savoir, c'est que depuis l'année dernière, la ville a un nouveau prestataire beaucoup moins cher, 25000€ de moins. Cette année ce prestataire est resté sur des prix pratiquement identiques à l'année dernière. Il y a un reste à charge effectivement pour la ville car ce qui coûte cher c'est la sécurité mise en place. Le reste à charge revient environ à 1€ par habitant puisqu'il y a une trentaine de milliers d'euros.

Madame Matillon donne les chiffres. Les dépenses l'année dernière se sont montées à 99793€. Comme l'a évoqué monsieur Pasques, la sécurité est un poste très important et malheureusement aujourd'hui, il est impossible de s'en passer, y compris la nuit pour éviter les dégradations de la patinoire. Les recettes se sont établies à 63344€, ce qui fait un coût de la patinoire à 36449€.

Monsieur Bernard indique qu'il a relevé dans les décisions du maire actées qu'il s'agissait du même prestataire, une société belge. Il a constaté une augmentation de 4000€ à peu près par rapport à l'année dernière. Il ajoute que le déficit a fortement diminué puisque l'année précédente c'était plutôt 50000€.

Madame Matillon ajoute que ce nouveau prestataire a donné entière satisfaction et que la diminution de la surface n'a pas démontré de difficultés particulières. Il y avait finalement autant de patineurs et ils étaient tout aussi satisfaits. Cette année la patinoire gardera la même surface.

Monsieur Pasques indique qu'il y a eu un peu plus d'un millier de patineurs en moins mais cela était dû à la météo.

En l'absence d'autres questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

Vote : à l'unanimité

25092593DCM - Aide à projets Albatros Model'Club de Rambouillet

Monsieur Rey présente l'aide à projet Albatros Model'Club de Rambouillet. L'Albatros Model'Club est une association qui propose la pratique de l'aéromodélisme. L'aide à projets soumise au vote doit servir à remettre en état le terrain d'aéromodélisme d'un hectare et demi, comportant trois pistes et utilisé en semaine par les adhérents ainsi que le weekend. Cela leur permet de décoller et d'atterrir en toute sécurité et sans endommager leur modèle. L'association a d'ailleurs proposé l'an dernier, et cette année à nouveau, une initiation pour les jeunes du pôle famille. Cette association participe chaque année à la fête du Muguet en proposant un char. Il est demandé d'autoriser madame Matillon à leur accorder une subvention de 330€ pour la participation à ces frais.

Madame Matillon ajoute que cette association participe également au Téléthon sur la ville de Rambouillet.

Monsieur Bernard précise que le terrain se situe à Gazeran.

Madame Matillon indique que l'association et son siège sont à Rambouillet et en effet le terrain se trouve au niveau de Gazeran.

Monsieur Rey ajoute que la rénovation de la piste est également prise en charge par la ville de Gazeran et par les deux agriculteurs qui jouxtent le terrain.

En l'absence d'autres questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

Vote : à l'unanimité

25092594DCM - Aide à projets Hestia 78

Madame Caillol présente l'appel à projets pour soutenir une manifestation sportive au profit d'Hestia 78. Pour rappel, Hestia 78, autrefois l'association Confiance Pierre Boulanger, accueille des personnes en situation de handicap mental sur différents sites. C'est une association depuis longtemps très impliquée dans la ville et qui ne demande aucune subvention de fonctionnement. Un groupe de cyclistes leur a proposé de collecter des fonds lors d'une randonnée Rambouillet / le Mont Saint Michel au début du mois de septembre afin d'équiper leur maison de vacances à Omonville en Seine Maritime, d'outils sensoriels à destination des enfants ayant des troubles neurodéveloppementaux. Cette subvention de 1000€ permettra de réduire le coût du projet des cyclistes randonneurs. Ils ont collecté 2185€ malgré un temps épouvantable du début jusqu'à la fin. Il est proposé au conseil d'autoriser madame le maire à accorder cette subvention.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

Vote : à l'unanimité

ETAT CIVIL – CITOYENNETÉ

25092595DCM - Réglementation : révision de la charte pour le déroulement des mariages et des parrainages civils

Monsieur Fockedey présente la révision de la charte pour le déroulement des mariages et parrainages civils. Chaque année, plus de 90 mariages et une dizaine de parrainages civils sont célébrés à l'hôtel de ville. Ces cérémonies sont toujours des moments d'émotion et de joie pour les couples, leurs familles, leurs proches. Elles doivent cependant se dérouler dans un cadre à la fois convivial évidemment, mais solennel et respectueux des règles applicables à l'hôtel de ville qui est un édifice communal ouvert au public. C'est dans cet esprit que la ville avait adopté en février 2022 une charte destinée à encadrer le déroulement de ces cérémonies. Après trois années d'application, l'expérience conduit aujourd'hui à l'amender sur trois points précis. Premièrement, il convient d'évoquer les incidences, notamment en matière de stationnement les jours de marché. Les cérémonies célébrées les mercredis et samedis matin doivent composer avec cette contrainte. Le but est que les futurs époux soient clairement informés des impacts possibles sur l'organisation de leur mariage. Deuxièmement, il s'agit d'encadrer le recours au traducteur puisque, conformément au droit en vigueur, les époux et les témoins doivent comprendre le français. A défaut, le service Etat civil-Citoyenneté pourra imposer le recours à un interprète, le cas échéant aux frais des futurs époux. De la même manière, si une partie des invités ne comprennent pas le français, les époux pourront faire le choix de recourir à un interprète à leurs frais, après accord du service Etat civil-Citoyenneté. Enfin, ajustement purement formel, la signature de la charte va désormais intervenir à la fin du document afin de s'assurer que chacun ait pu prendre connaissance de

ces articles. Cette adaptation, simple mais nécessaire, vise à garantir le bon déroulement des mariages et des parrainages civils dans la sérénité et la dignité que méritent ces cérémonies.

Madame Matillon demande que soit corrigé dans la charte et la délibération « *après accord du service État civil-Citoyenneté* » à la place de « *Etat-Citoyenneté* ».

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

Vote : à l'unanimité

Liste des décisions du maire

Numéro	Date	Organisme	Objet de la décision
<u>25061168DMCP</u>	11/06/2025	SAS PARC ESPACE	Décision d'attribuer le marché n°25-21 pour la création d'un terrain de padel, pour un montant de 134 338,80 € HT.
<u>25061169DMCP</u>	11/06/2025	DTP2I SAS	Décision de signer l'avenant n°1 au marché n°24-04 concernant la cour nature à l'école Clairbois pour un montant de 44 225,00 € HT.
<u>25061170DMCP</u>	11/06/2025	SRL COLORS PRODUCTIONS	Décision d'attribuer le marché n°25-22 pour la location et installation d'une patinoire glace mobile, pour un montant de 61 593,93 € HT.
<u>25061171DMRH</u>	11/06/2025	NV Formation	Décision de signer la convention pour les prestations de formation « Autorisation de conduite R 482 A et C1 ». La session sera facturée pour un total de 1 560 € TTC conformément à ladite convention.
<u>25061172DMPF</u>	11/06/2025		Fixation des tarifs municipaux 2025/2026 du Pôle Famille – Services Animation Jeunesse et Scolaire
<u>25061873DMDG</u>	18/06/2025	Conseil Régional d'Ile de France	Décision de solliciter une subvention de 14 417.98 € au titre du programme de « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics ».
<u>25062074DMPF</u>	20/06/2025	MJC Education Nationale	Décision de signer une convention définissant l'organisation permettant l'usage par les services municipaux (scolaire, animation-jeunesse, services techniques), l'éducation nationale représentée par les directeurs des trois écoles : Centre, Gambetta, Foch, et l'Usine à Chapeaux, du jardin pédagogique sente Dubuc.
<u>25062375DMDG</u>	23/06/2025	M. Olivier AGNES	Décision de céder le véhicule Mobylette Vogue de couleur bleue immatriculée CC 652 T, 271 km, pour un montant de 700 € TTC.
<u>25062376DMDG</u>	23/06/2025	M. Grégory RAULT	Décision de céder le véhicule scooter YAMAHA de couleur bleue immatriculée CC 809 T, 2 257 km, pour un montant de 1 000 € TTC.
<u>25062377DMDG</u>	23/06/2025	M. Antoine BOUFFARD	Décision de céder le véhicule scooter YAMAHA de couleur grise immatriculée CC 650 T, 2 001 km, pour un montant de 1 000 € TTC.
<u>25062378DMDG</u>	23/06/2025	M. Gilles BOGAERT	Décision de céder le véhicule RENAULT Kangoo immatriculée 795 CTG 78, 78 621 km, pour un montant de 1 800 € TTC.
<u>25062379DMDG</u>	23/06/2025	M. Quentin RIOCHE	Décision de céder le véhicule RENAULT Master immatriculée 563 ENJ 78, 53 471 km, pour un montant de 6 500 € TTC.
<u>25062480DMCU</u>	24/06/2025	Musée du jouet, ville de Poissy	Décision de signer le contrat de prêt d'œuvres provenant du musée du jouet, ville de Poissy en vue de l'exposition « Le Roi de Rome - Une enfance impériale (1811-1814) » pour la programmation de l'exposition « Le Roi de Rome - Une enfance impériale (1811-1814) » qui sera présentée du 11 octobre 2025 au 4 janvier 2026 au palais du Roi de Rome

<u>25070381DMDG</u>	03/07/2025		Décision du maire de fixer les tarifs de certains services municipaux compte tenu de l'inflation, à hauteur de 2% et d'en créer des nouveaux
<u>25070782DMDG</u>	07/07/2025		Décision du maire de retirer la décision 25070381DMDG considérant qu'il convient de fixer un tarif mensuel pour les droits de voirie – terrasse et de fixer les tarifs de certains services municipaux compte tenu de l'inflation, à hauteur de 2% et d'en créer des nouveaux
<u>25070883DMPM</u>	08/07/2025	Les Résidences Yvelines Essonne	Décision de signer l'avenant N°2 à la convention avec Les Résidences Yvelines Essonne régissant l'installation d'un réseau de vidéoprotection et d'antennes prenant appui sur les propriétés bâties du square Coty à Rambouillet appartenant aux Résidences Yvelines -Essonne.
<u>25071584DMCU</u>	15/07/2025	Musée intercommunal situé à Bussy-Saint-Martin	Décision de signer le contrat de prêt d'œuvres provenant de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire / Château de Rentilly, musée intercommunal situé à Bussy-Saint-Martin (77600) en vue de l'exposition « Le Roi de Rome - Une enfance impériale (1811-1814) » pour la programmation de l'exposition « Le Roi de Rome - Une enfance impériale (1811-1814) » qui sera présentée du 11 octobre 2025 au 4 janvier 2026 au palais du Roi de Rome
<u>25071585DMCU</u>	15/07/2025	Cité de l'architecture et du patrimoine	Décision de signer le contrat de location de l'exposition provenant de la Cité de l'architecture et du patrimoine, en vue de l'exposition « Géométrie par le jeu. Les inventions de Fabien Vienne » pour la programmation de l'exposition « Géométrie par le jeu. Les inventions de Fabien Vienne » qui sera présentée du samedi 7 février 2026 au dimanche 3mai 2026 au palais du Roi de Rome
<u>25071686DMRH</u>	16/07/2025	DOMAINE REGIONAL DE CHAUMONT-SUR-LOIRE	Décision de signer la convention de formation de l'organisme DOMAINE REGIONAL DE CHAUMONT-SUR-LOIRE, 41 150 Chaumont-sur-Loire, pour la prestation de formation : « Ré-enchanter le métier de jardinier en revisitant l'embellissement urbain ». La session sera facturée pour un total de 956 € TTC conformément à ladite convention
<u>25071787DMHA</u>	17/07/2025	Monsieur David GOUIN	Décision de conclure une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable du logement sis 44 rue du Muguet, dépendant de l'école maternelle La Louvière, avec Monsieur David GOUIN
<u>25071888DMCU</u>	18/07/2025	Musée Français de la Carte à Jouer	Décision de signer la convention de prêt d'œuvres provenant du Musée Français de la Carte à Jouer pour la programmation de l'exposition « Le Roi de Rome - Une enfance impériale (1811-1814) » qui sera présentée du 11 octobre 2025 au 4 janvier 2026 au palais du Roi de Rome – Musée d'art et d'histoire à Rambouillet

<u>25071889DMCU</u>	18/07/2025	Fondation Napoléon	Décision de signer la convention de prêt d'œuvres provenant de La Fondation Napoléon en vue de la programmation de l'exposition « Le Roi de Rome - Une enfance impériale (1811-1814) » qui sera présentée du 11 octobre 2025 au 4 janvier 2026 au palais du Roi de Rome – Musée d'art et d'histoire à Rambouillet
<u>25072390DMRH</u>	23/07/2025	DELTA CGF	Décision de signer la convention de formation de l'organisme DELTA CGF, 7 chemin des tuilleries, 13 015 MARSEILLES, pour la prestation de formation : « L'enfant en danger ». La session sera facturée pour un total de 1 400€ TTC conformément à ladite convention
<u>25072491DMRH</u>	24/07/2025	Association CROIX BLANCHE	Décision de signer la convention de formation de l'association CROIX BLANCHE 78, 3 rue Mansart Groupe Scolaire de la Haise, 78 370 PLAISIR, pour la prestation de formation « PSC ». La session sera facturée pour un total de 85 € TTC conformément à ladite convention
<u>25072492DMRH</u>	24/07/2025	GIP FCIP de l'Académie de Versailles	Décision de signer la convention de formation de l'organisme GIP FCIP de l'Académie de Versailles, 19 avenue du centre – 78 280 GUYANCOURT, pour les prestations de formation « Accompagnement VAE BTS SAM». La session sera facturée pour un total de 1 690 € TTC conformément à ladite convention
<u>25080893DMST</u>	08/08/2025	Convention TRIADIS 2025 - déchets	De signer la convention de prestation de services avec la société TRIADIS SERVICES ETAMPES afin d'effectuer la collecte et le traitement des déchets dangereux
<u>25081994DMLL</u>	19/08/2025	Avenant convention TELIMA MONEY	Avenant au contrat avec TELIMA MONEY, pour un montant de 60 € HT (soixante euros HT) pour la prestation ci-dessous désignée : Changement de domiciliation bancaire sur le TPE 3G du Bistrot du Pôle Culturel la Lanterne, à Rambouillet.
<u>25082895DMLL</u>	28/08/2025	Association Ciné-Club Jean VIGO	Décision de passer une convention avec l'association Ciné-Club Jean VIGO pour la mise à disposition gratuite de la salle LE DILY du Pôle Culturel La Lanterne, à Rambouillet, pour 10 projections de films sur la saison culturelle 2025-2026
<u>25082896DMRH</u>	28/08/2025	CAP COM	Décision de signer la convention de formation de l'organisme CAP COM, 3 cours Albert Thomas – 69 003 LYON, pour la prestation de formation « Repenser la place du journal dans son écosystème d'information ». La session sera facturée pour un total de 685€ TTC
<u>25082897DMRH</u>	28/08/2025	CFPTS	Décision de signer la convention de formation de l'organisme CFPTS, sis 92, avenue Gallieni – 93 177 Bagnolet Cedex, pour la prestation de formation « Accroche et levage – Machinerie

			scénique ». La session sera facturée pour un total de 2 016€ TTC conformément à ladite convention.
<u>25090398DMCP</u>	03/09/2025	SAS PARC ESPACE	Décision de signer l'avenant n°1 au marché n°25-21 concernant la création d'un terrain de padel, à l'entreprise SAS PARC ESPACE sise 5 rue Joseph Cugnot 78120 Rambouillet, pour un montant de 10 000,00 € HT
<u>25090399DMCP</u>	03/09/2025	CARON SERVICE SAS	Décision d'attribuer le marché n°25-07 à l'entreprise CARON SERVICE SAS sise 6 rue René Razel 91400 Saclay, pour la mise à disposition (installation, exploitation, gestion et maintenance) de distributeurs automatiques de boissons chaudes, de boissons fraîches et de denrées alimentaires (snacking et restauration)
<u>250903100DMCP</u>	03/09/2025	M.A.J. ELIS TRAPPES SA	Décision d'attribuer le marché n°25-19 à l'entreprise M.A.J. ELIS TRAPPES SA sise 3/7 rue François Arago ZI BP 125 78194 Trappes, pour la location / maintenance de fontaines à eau, pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT
<u>250903101DMPC</u>	03/09/2025		Décision de signer toutes les conventions de mise à disposition de locaux municipaux à titre gratuit aux associations rambolitaines des locaux suivants et de tous les actes afférents
<u>250903102DMCU</u>	03/09/2025	Musée du JOUET de la ville de Poissy	Décision de signer le contrat de droits photo et communication provenant du musée du JOUET de la ville de Poissy pour la programmation de l'exposition « Le roi de Rome - Une enfance impériale (1811-1814) » qui sera présentée du 11 octobre 2025 au 4 janvier 2026 au palais du Roi de Rome – Musée d'art et d'histoire à Rambouillet
<u>250904103DMCU</u>	04/09/2025	Association « Festiphoto de la Forêt de Rambouillet »	Décision de signer une convention de partenariat avec l'Association « Festiphoto de la Forêt de Rambouillet », ayant pour objet l'organisation de l'exposition et des conférences de festiphoto à La Lanterne
<u>250909104DMRH</u>	09/09/2025	CAP COM	Décision de signer la convention de formation de l'organisme CAP COM, 3 cours Albert Thomas – 69 003 LYON, pour la prestation de formation « Repenser la place du journal dans son écosystème d'information ». La session sera facturée pour un total de 1 575€ TTC (3 crédits) conformément à ladite convention
<u>250911105DMPF</u>	11/09/2025	Association ESCABOULE	Décision de signer une convention avec l'association ESCABOULE, représentée par Sabine LASNE en sa qualité de présidente, pour un montant de 5 000 € (cinq mille euros) pour 16 représentations sur site dans les écoles maternelles du spectacle « Le P'tit Pestacle » entre le 1er décembre et le 19 décembre 2025

Madame Matillon demande s'il y a des questions sur les décisions du maire.

Monsieur Lhemery souhaite poser une question concernant la décision portant sur les véhicules qui ont été cédés, à savoir quel âge avaient ces véhicules et quelle est la valeur

nette comptable restante. Monsieur Lhemery indique qu'il pose cette question car il constate qu'un Renault master a été vendu 6500€ alors qu'il n'a que 53000 km. Ce n'est vraiment pas cher.

Madame Matillon demande au service de transmettre la réponse à monsieur Lhemery.

Madame Matillon ajoute qu'il s'agit d'une action qu'elle soutient dans un souci d'accompagnement social des agents.

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 du groupe Rambouillet en commun – madame Polo de Beaulieu

En tant que maire, vous êtes responsable de la sécurité de vos administrés. Or, l'accident survenu cet été aux étangs de Hollande mais aussi le problème des cyanobactéries pose la question de la sécurité de cette baignade très appréciée des rambolitains et bien au-delà de notre commune. Nous aimerais connaitre le nombre de jours de fermeture à cause des cyanobactéries par rapport au nombre de jours de la saison estivale. Wam Park présente les cyanobactéries comme un problème mineur :

« Les cyanobactéries, également connues sous le nom d'algues bleu-vert, sont des micro-organismes naturellement présents dans de nombreux plans d'eau douce. Une eau chaude, peu profonde et stagnante favorisent leur développement. Certaines cyanobactéries produisent des toxines.

- Quels sont les risques ?

L'exposition aux cyanobactéries se produit lors de la baignade prolongée et avec des concentrations élevées de toxines, consommation d'eau contaminée en grande quantité, et ingestion de poissons contaminés. Les effets sur la santé sont généralement bénins et passagers. Les effets les plus fréquents peuvent parfois causer de légers troubles gastro-intestinaux. »

Or, selon l'ARS d'Occitanie, « Les cyanotoxines présentes dans les plans d'eau peuvent affecter le système nerveux en cas d'absorption. → Si les symptômes suivants apparaissent suite à une baignade : irritation de la peau ou des yeux, boutons, tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements... Consulter rapidement un médecin ».

Nous avons donc été surpris de constater que lors de ces fermetures pour contamination aux cyanobactéries, les jeux gonflables restaient ouverts malgré une recommandation de fermeture de l'ARS (comme le 18 août). Comment expliquer que la baignade soit interdite mais les jeux aquatiques restent ouverts ?

On a du mal à se contenter de l'explication fournie par Wam Park et affichées à l'entrée : « Toutes nos activités sont ouvertes et peuvent vous accueillir sans danger, car le brassage de l'eau y est plus important, la profondeur plus grande, la température plus froide et le temps d'exposition réduit.

Toutes ces conditions diminuent fortement les risques liés aux cyanobactéries.

Nous nous interrogeons sur la présence de bâches verticales pour délimiter la zone de baignade (ce qui est nouveau) qui empêchent justement ce brassage bénéfique de l'eau.

Nous savons que le contrat avec Wam Park a été géré par Rambouillet Territoires, mais comme son président siège au conseil municipal il pourra certainement nous éclairer sur tous ces points qui concernent directement la santé de vos administrés.

Réponse

Madame la conseillère,

Comme vous l'avez indiqué, la gestion des Etangs de Hollande ne relève pas de la compétence de la commune de Rambouillet, votre question a donc été transmise à la CART et pourra être posée au cours du prochain conseil communautaire car les questions du conseil communautaire n'ont pas lieu d'être traitées ici en conseil municipal.

Monsieur Bernard demande si la question est bien enregistrée pour le prochain conseil communautaire qui va avoir lieu la semaine suivante.

Madame Matillon indique qu'elle l'a transmise et que le groupe de monsieur Bernard peut aussi la transmettre pour le prochain conseil communautaire.

Monsieur Gourlan précise qu'il s'agit de saisir l'agglomération officiellement.

Question orale n°2 du groupe Rambouillet en commun – madame Desmet

Madame Matillon,

L'installation du bâtiment de stockage des eaux usées rue Antoinette Vernes, quartier de Groussay, a occasionné la disparition du City park, qu'en est-il de son remplacement ?

Réponse

Madame la conseillère,

Je vous remercie pour votre question. En effet, le bassin de rétention, d'une capacité de 6 000 à 7 000 m³, spécialement installé pour prévenir les inondations dans le quartier, a entraîné la disparition de l'ancien City Park. Vous comprendrez, madame la conseillère municipale, qu'après les inondations exceptionnelles qu'a connues le quartier, ce bassin constituait une nécessité pour garantir la sécurité des habitants.

À la suite de la disparition du City Park, nous avons mis en place des groupes de travail réunissant les services techniques, le pôle convivialité et le service urbanisme, afin d'identifier un nouvel emplacement. Malheureusement, les différents sites étudiés ne répondaient pas aux besoins du quartier : certains étaient trop bruyants pour les riverains, d'autres trop éloignés du public qui pourrait y pratiquer du sport.

C'est pourquoi, à l'instar de ce qui a été réalisé dans le quartier de Groussay, nous souhaitons qu'un nouveau City Park puisse s'inscrire dans un projet d'aménagement global du quartier. Je me permets néanmoins de rappeler que cette compétence relève de la communauté d'agglomération avec qui nous travaillons également.

Je clos mon propos, en vous rappelant que nous avons récemment changés les deux buts de football situés place Saint Louis, ainsi que deux panneaux de basket, sans compter bien-sûr la nouvelle aire de jeu de Groussay.

Monsieur Rey complète la réponse de madame Matillon en précisant qu'il existe aussi dans le quartier de la Gommerie, non loin du site originel du City Park, un terrain de foot en herbe en libre accès.

Madame Desmet dit comprendre qu'il ne va pas y avoir de possibilité de recréer un City Park. Il y aura des aménagements subventionnés par la communauté d'agglomération.

Madame Matillon répond qu'elle n'a pas dit qu'il n'y aurait pas de City Park. Mais cela fait partie d'un travail futur sur un réaménagement total du quartier où il y aura peut-être des possibilités. Dans le PLU, par exemple, il y a des opérations d'aménagement programmé. Ce sera peut-être à cette occasion qu'il y aura la possibilité de mettre des choses en place. Elle précise qu'en plus du terrain en herbe dont parle monsieur Rey, il y a également eu l'installation d'un Street Workout à la Gommerie lequel est utilisé. Cela signifie qu'il y a quand

même des équipements qui bénéficient au quartier de Groussay car les jeunes passent par la résidence Pierre et Marie Curie et ils montent directement jusqu'à la Gommerie.

Question orale n°3 du groupe Rambouillet en commun – monsieur Bernard

Madame le maire,

Nous découvrons dans le Rambouillet Infos, Sept/Oct 2025, N°342 à la page 11, l'annonce de la création d'un cabinet médical libéral dans des locaux publics. Début des travaux 1er semestre 2026. Ce projet n'a jamais été présenté en conseil municipal, ni a été budgétisé. Pouvez-vous expliquer ?

Réponse

Monsieur le conseiller,

Je vous remercie pour votre question, qui me donne l'opportunité de revenir sur le projet de cabinet médical prévu à proximité du local mis gracieusement à disposition de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Sud-Yvelines par la municipalité.

La ville se mobilise depuis le début de cette mandature pour répondre aux besoins de santé à Rambouillet, dans un contexte difficile où 87% du territoire national est classé en désert médical. Comme vous le savez, une commission santé a été mise en place et le pôle prévention santé handicap a été créé afin d'accompagner ces enjeux et de rendre notre ville attractive pour les professionnels de santé.

C'est dans ce cadre que la décision de créer un cabinet médical, en partenariat étroit avec la CPTS, a été prise, dans une approche à moyen terme, le temps nécessaire pour garantir la qualité du projet.

Ce projet n'avait pu être présenté plus tôt, tout simplement parce qu'il était encore en cours de discussion avec les professionnels de santé et les différents partenaires. Pour des raisons évidentes de confidentialité, mais aussi dans l'attente du retour des experts médicaux, nous avons choisi de patienter jusqu'au moment opportun.

À Rambouillet, nous avons toujours privilégié le temps de la réflexion et de l'étude sérieuse des projets, plutôt que de les annoncer trop rapidement pour des raisons purement politiques, sans en avoir vérifié la faisabilité ni recueilli l'avis des spécialistes concernés. Le cabinet médical est un projet élaboré en co-construction avec les médecins, dont les travaux d'aménagements seront réalisés à partir des fonds que le conseil municipal a attribué à l'AP/CP du Pôle Patrimoine Bati présenté et voté lors du budget.

Aussi, je profite de votre question, monsieur le conseiller municipal, pour vous rappeler quelques données issues du rapport de 2024 de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) qui ne peut que nourrir notre réflexion commune sur la solution que nous souhaitons offrir aux Rambolitains :

- 67% des centres de santé pluridisciplinaires sont déficitaires en France.
- Le déficit d'exploitation s'élève à 32% pour les Centres de santé municipaux.
- Enfin, un médecin en centre de santé réalise en moyenne 36% d'actes de moins qu'un médecin exerçant en libéral.

Ces constats nous ont naturellement conduits à privilégier la création d'un cabinet médical, solution plus réaliste et durable pour notre territoire.

À travers ce rapport ainsi que le travail effectué par nos services qui se sont appuyés sur des sources sérieuses telles que l'INSEE, je peux répondre avec précision à votre préoccupation concernant le budget à partir d'une moyenne :

- *Pour un centre de santé, l'investissement projeté de la municipalité s'élève à 420 000 euros.*
- *Pour un cabinet médical, il est de 200 000 euros, soit deux fois moins.*

S'agissant des charges annuelles :

- *Elles atteindraient 585 000 euros pour un centre de santé.*
- *Elles ne seraient que de 45 000 euros pour un cabinet médical, soit treize fois moins.*

Au total, le reste à charge pour la ville serait de :

- *205 000 euros par an dans le cas d'un centre de santé,*
- *Contre seulement 20 000 euros par an pour un cabinet médical, soit dix fois moins.*

Je précise, bien entendu, en complément, que, comme nous l'avons toujours fait, nous sommes en lien avec l'ARS, qui est à notre côté en se portant prête à cofinancer le projet.

Pour conclure, monsieur le conseiller municipal, c'est grâce à la co-construction avec les acteurs de santé que nous avons pu élaborer un projet réaliste, budgétaire et maîtrisé, apportant sans aucun doute une réponse concrète aux difficultés d'accès aux soins sur notre territoire.

Monsieur Poulet remercie madame Matillon pour sa réponse. Il précise qu'un centre de santé et un cabinet médical n'ont pas du tout la même envergure. Lorsque l'on réalise un centre de santé, tout dépend comment on l'installe, quelles sont les dimensions, etc...

Madame Matillon répond qu'elle a déjà répondu à la question sur le centre de santé. Elle dit avoir donné les chiffres. Cela signifie des charges énormes, y compris au niveau des ressources humaines, parce que ça veut dire intégrer les médecins aux RH de la ville. Pour le moment, il s'agit donc d'un cabinet médical avec des professionnels qui souhaitent exercer en libéral.

Monsieur Poulet répond que tout dépend du dimensionnement du centre. D'autre part, il trouve étonnant que dans une période pré-électorale, l'on prenne des décisions qui auraient dû être prises au cours du mandat. C'est une décision importante et qui ne passe pas par le conseil municipal.

Madame Matillon dit répéter pour la dernière fois que ce projet n'arrive pas juste au mois de juin 2025. Il est travaillé avec la CPTS, avec l'ARS et en partenariat avec monsieur Thubert et madame Caillol sur l'accueil des internes qui viennent tous les 6 mois à l'hôpital. Des internes se sont montrés intéressés pour venir en cabinet médical. Cela n'est pas quelque chose d'opportuniste. C'est travaillé depuis des années après la crise COVID en partenariat avec l'hôpital, avec les libéraux et la CPTS.

Monsieur Poulet se dit étonné car il trouve que la majorité impose au dernier moment un projet qui ne sera peut-être pas le même pour la nouvelle équipe.

Madame Matillon répond qu'elle n'est pas en campagne électorale. Elle est maire de la ville, avec son équipe. Elle travaille non pas pour six ans mais pour l'avenir. Il y a là une vision pluriannuelle comme sur tous les autres projets, pour lesquels il n'y a jamais eu de questions posées dans ce sens-là. Elle dit ne pas voir pourquoi, par rapport à la santé, comme par hasard, ces questions sont posées. C'est un projet qui a été travaillé tout au long de la mandature. Il

arrive à son terme. Il arrive à un moment où la possibilité de transférer les associations actuellement dans ce local vont pouvoir intégrer les nouveaux bâtiments associatifs rue Dubuc et ceux du Clos Batant. C'est une question de temporalité et non de moment préélectoral ou pas. Ici, il n'y a pas de candidats, seulement des élus en responsabilité.

Monsieur Bernard relève que les élus de l'opposition faisant partie de la commission santé n'ont jamais entendu parler de ce projet. Il souligne le fait qu'ils sont en campagne électorale depuis le premier septembre et qu'un texte apparaît dans une publication de la ville qui expose un projet dont personne n'a jamais entendu parler. Il dit donc se poser la question.

Madame Matillon dit mettre monsieur Bernard devant ses responsabilités également et souligne qu'il ne peut pas dire qu'il n'était pas au courant avant le Rambouillet Infos puisqu'il a répondu dans la presse avant le 1^{er} septembre.

Monsieur Bernard relève qu'il a dit à la presse la même chose c'est-à-dire que le sujet n'a jamais été traité.

Madame Matillon répond que c'était avant le premier septembre et qu'elle a répondu à toutes les questions puisque la presse l'a réinterrogée après. C'est un sujet qui a été traité comme tous les autres tout au long de la mandature. Il a abouti ici tout comme l'espace Clairbois est arrivé au terme également de la mandature. Elle dit trouver dommage de polémiquer sur le sujet de la santé où les patients attendent d'avoir des médecins. Si cela n'a jamais été présenté en commission santé, encore une fois, c'est parce que les professionnels de santé concernés demandaient de rester extrêmement confidentiels, parce que c'est aussi leur devenir. C'est à respecter. Il n'était pas question de divulguer devant des personnes, qu'il y avait des professionnels qui étaient intéressés.

Monsieur Bernard se dit surpris que les membres des commissions ne soient pas informés. Il dit ne pas avoir la même vision et se poser beaucoup de questions. Il remercie madame Matillon.

Madame Matillon dit être satisfaite de pouvoir offrir une possibilité de soins pour les habitants, avec le soutien de la CPTS et le soutien de l'ARS. Elle est en lien téléphonique avec le directeur départemental de l'ARS depuis longtemps, y compris sur ce sujet.

Monsieur Bernard ajoute qu'il invitera madame Matillon à une réunion pour lui expliquer comment il voit les choses.

Monsieur Gourlan se dit toujours assez surpris de revendiquer une action publique et lorsque ce n'est pas exactement celle que l'on attend, d'en reprocher l'existence. Il demande comment on peut reprocher à la municipalité d'avoir accompagné la création et une augmentation de l'offre de soins sur le territoire, action que le groupe de monsieur Bernard revendique tout le temps. Maintenant que cela arrive, ce ne sont que des reproches. Il y a un vrai paradoxe. Il dit inviter monsieur Bernard à se réinterroger sur sa propre action sociale pour les biens des rambolitains, car ils ne sont pas là pour utiliser et instrumentaliser le sujet de la santé à des fins simplement électoralistes. Il dit trouver cela absolument irresponsable.

Monsieur Bernard répond que ses propos sont interprétés. Il dit être tout à fait d'accord que l'on se préoccupe de la santé car il y a un vrai problème. Simplement la majorité est entre les deux. D'un côté la ville travaille avec des libéraux et de l'autre met à leur disposition des bâtiments publics. Son groupe est dans une autre philosophie. Il s'engage totalement et dit « faisons que la municipalité aide que la santé s'installe aussi à Rambouillet, en plus des libéraux ».

Monsieur Gourlan relève que monsieur Bernard défendra le sujet comme il l'entend mais il ne peut pas reprocher à la municipalité de pouvoir augmenter l'offre de soins sur la ville. C'est absolument incohérent.

Monsieur Lhemery demande s'il y aura des spécialistes dans le cabinet.

Madame Matillon répond qu'il s'agit uniquement de médecins généralistes.

Madame Polo de Beaulieu demande si les médecins seront en secteur un.

Madame Matillon précise qu'il y aura une convention pour la mise à disposition mais ce n'est pas forcément gratuit. C'est une convention qui sera signée avec les occupants comme pour tous les bâtiments publics. La convention sera travaillée plus tard avec les professionnels, lorsque la ville sera sur le point de conclure avec eux.

Question orale n°1 du groupe Génération Rambouillet – Madame Duplaix

Madame le maire,

L'ouverture de la billetterie de La Lanterne était le 13/09 et ce fut encore des heures d'attentes en présentiel ou devant son ordinateur ou smartphone... de nombreux rambolitains sont frustrés et déçus...

Pourriez-vous nous donner la répartition en pourcentage des lieux de résidence du public de La Lanterne en 2024 et peut être également ceux de l'ouverture de la billetterie 2025.

Réponse

Madame la conseillère,

L'ouverture de la billetterie de La Lanterne le samedi 13 septembre à 10h00 sur place et sur internet fut en effet un très grand succès. 90% des ventes ont été réalisées par internet.

Pour cette première journée de vente, les chiffres réalisés ont dépassé ceux de la saison dernière avec :

- 348 000 € de recettes soit plus 20% par rapport à 2024.*
- 15 088 places vendues contre 12 607 en 2024.*

Selon les données de la saison dernière, la provenance du public se répartit de la manière suivante :

- 60% Rambouillet*
- 26% CART*
- 9% le reste des Yvelines*
- 5 % Eure-et-Loir.*

Pour cette ouverture de saison, il ne nous est pas possible de vous communiquer dès à présent la répartition de la provenance du public car cela demande un travail approfondi sur le logiciel de billetterie. Les éléments seront transmis lors de la commission culture du 21 novembre prochain.

De manière empirique, il semblerait que la provenance du public pour la saison 2025 soit proche de celle de 2024.

Monsieur Lhemery demande s'il serait possible de limiter le nombre de places par personne.

Madame Matillon répond que cela a déjà été fait.

Madame Moufflet ajoute que la programmation est victime de son succès. Comme le dit la codirectrice de La Lanterne, on peut programmer des spectacles moins bien. Ainsi, il y aura de la place partout mais il n'y aura pas de recettes en face. C'est donc un petit peu embêtant.

Question orale n° 1 – monsieur Lhemery

Le SITREVA a conclu, le 11 juillet 2025, un marché de 370 000 € HT pour des prestations intellectuelles relatives à la construction d'une déchèterie et d'une ressourcerie et à la réfection du quai de transfert à Rambouillet.

L'objectif est de concevoir et de superviser la construction d'une nouvelle déchèterie, d'une ressourcerie, et de réaménager le quai de transfert existant à Rambouillet. Le montant estimé des travaux est de 4 950 000 € HT, avec une durée prévisionnelle de 5 ans pour l'exécution des prestations.

- Pouvez-vous nous expliquer en quoi consistera la nouvelle déchèterie et où est-il prévu de la construire.
- Comment fonctionnera la ressourcerie

Réponse

Monsieur le conseiller municipal,

Cette question concerne une compétence déléguée au SITREVA. Aussi, je vous invite à vous adresser au président du SITREVA.

Question orale n° 2 – monsieur Lhemery

Toutes les entreprises privées procèdent à des inventaires physiques. Pourquoi ces inventaires sont-ils cruciaux pour une collectivité ? Voici quelques explications :

Gestion des actifs : Un inventaire physique permet de vérifier l'existence et l'état des actifs de la collectivité. Cela aide à s'assurer que les biens sont bien présents et en bon état.

Prévention des pertes et des vols : En effectuant régulièrement des inventaires physiques, la collectivité peut détecter les disparitions ou les vols d'actifs, ce qui permet de prendre des mesures correctives.

Budgétisation et planification : Connaître précisément les actifs disponibles aide à planifier les budgets futurs, notamment pour le remplacement ou l'entretien des équipements.

Optimisation des ressources : Un inventaire précis permet de mieux gérer les ressources, en évitant les surplus ou les pénuries, ce qui peut conduire à des économies de coûts.

Amélioration de la prise de décision : Avoir des données exactes sur les actifs permet de prendre des décisions éclairées concernant l'achat, la réparation ou la mise au rebut des équipements.

En résumé, les inventaires physiques sont un outil de gestion essentiel pour assurer une utilisation efficace et responsable des ressources publiques.

- *La ville envisage-t-elle de procéder à un rapprochement des biens physiques à ceux inscrits dans sa comptabilité en compte 28 avant la fin de l'exercice 2025 ?*

Réponse

Monsieur le conseiller,

Votre question appelle en effet des précisions utiles concernant la gestion du patrimoine et son suivi comptable.

Vous soulignez à juste titre que dans les entreprises privées l'inventaire physique est une pratique essentielle, notamment dans une logique de cession ou de vente de l'entreprise, ce qui n'est pas exactement notre cadre en collectivité territoriale. Toutefois, plusieurs obligations et bonnes pratiques dans le secteur public rapprochent les fonctions de gestion patrimoniale de celles des entreprises, si ce n'est pas dans le but de vendre l'ensemble, du moins dans celui de garantir la sincérité des comptes et l'efficacité du service public.

À Rambouillet, nous avons engagé cette démarche. Elle doit nous permettre en ciblant notamment certains services, de tester une procédure interne et de disposer des outils adéquats.

Ce rapprochement suppose plusieurs actions :

1. *Un inventaire physique actualisé de l'ensemble du patrimoine communal (mobilier, équipements publics, bâtiments, voirie, etc.), service par service, y compris les biens de faible valeur ou de faible usage parfois négligés.*
2. *Une mise à jour des fiches d'inventaire physique, avec numérotation, localisation, état, etc., pour faciliter le contrôle.*
3. *Une vérification des immobilisations inscrites au bilan (compte 21, compte 28 pour les amortissements) pour s'assurer qu'aucun bien comptabilisé ne soit obsolète, détruit, réformé sans déclassement ou sortie conforme.*
4. *Le cas échéant, la mise à la réforme ou la sortie d'actif des biens hors d'usage, avec les écritures appropriées, afin d'ajuster le compte 28 (amortissements) et les comptes d'actif.*
5. *Une collaboration renforcée entre l'ordonnateur et le comptable territorial pour garantir la cohérence des données physiques et comptables.*

Ce projet, compte tenu des ressources (humaines, outils informatiques, disponibilité des données, état des fiches d'inventaire existantes), nécessite un calendrier s'échelonnant sur plusieurs années.

En conclusion, nous avons engagé cette procédure d'inventaire physique et de rapprochement avec les comptes, qui constitue un gage de transparence, de bonne gestion et de fiabilité des comptes publics. C'est en cours.

Monsieur Lhemery dit très bien comprendre. Il ajoute qu'il existe des sociétés spécialisées dans les inventaires. La ville pourrait passer un marché pour la réalisation d'un inventaire.

Madame Matillon rappelle à monsieur Lhemery que la ville fait des économies de fonctionnement. Il est important que chaque service fasse lui-même son inventaire parce que c'est lui qui connaît son matériel et ses biens.

Monsieur Lhemery répond qu'au niveau contrôle interne, ce n'est pas comme cela que ça fonctionne.

La séance est levée à 22h15.

Le maire,

Véronique MATILLON

Les secrétaires de séance,

William FOCKEDEY

Marie-Anne POLO DE BEAULIEU